

# Grisy- Suisnes

*Renouveau du domaine  
de La Grange  
Le Roy*

*Informations Juin 2018*



Muriel Girault  
Adjointe chargée  
de la communication



Pauline Compagnon  
Agent chargée  
de la communication

Page 2

- **Edito**

Page 3/11

- **Conseils municipaux**

Page 12/15

- **Finances**

Page 16/17

- **Urbanisme**

Page 18/21

- **Enfance - Jeunesse - Education**

Page 22/23

- **Bâtiment - Travaux**

Page 24/25

- **Voirie**

Page 26/31

- **Sport - Associations sportives**

Page 32/39

- **Culture - Associations culturelles**

Page 40

- **C.C.A.S.**

Page 42/43

- **Comité des fêtes**

Page 44/45

- **Environnement**

Page 46/47

- **Infos diverses**

Page 48/49

- **Retour sur images**

Page 50

- **Calendrier des manifestations**

Page 51

- **Côté pratique**

Directeur de la publication :  
M. Jean-Marc CHANUSSOT

mairie-de-grisy-suisnes@wanadoo.fr  
accueil@grisy-suisnes.fr

WWW.grisy-suisnes.fr

Tél.: 01 64 05 90 03 - Fax: 01 64 05 91 11

Tél. d'urgence : 07 87 72 18 40

Dépôt légal : juin 2018

Impression : Imprimerie RAPIDOFFSET  
Allée du Cimetière - GRISY-SUISNES



Chères Grisyssoliennes, chers Grisyssoliens,

Notre Département vient de perdre un grand Président, défenseur de notre territoire de tous les instants et de toutes les instances.

Jean Jacques BARBAUX nous a quittés très brutalement le 23 février 2018, après une longue carrière d' élu local,

Président des maires de Seine et Marne, puis Président du Conseil Départemental. Il était un élu entrepreneur, ce qui est rare dans le milieu politique.

Cet évènement est venu bousculer ma vie, à titre personnel, mais également a fait de moi de facto un Conseiller Départemental, puisqu'il m'avait fait l'honneur de me proposer sa suppléance. J'avais accepté bien volontiers, dans le but réussi de lui permettre d'être élu, pour ensuite devenir le Président élus par ses pairs.

Je vis donc actuellement une expérience d'une part très enrichissante, en prenant en route un train qui est en pleine vitesse de fonctionnement, et je m'attèle à la tâche pour en devenir un membre actif. Mais en contrepartie, mon organisation est totalement chamboulée, et je dois reprendre de nouvelles habitudes de travail.

Mais, pour ceux qui s'interrogent, je les rassure en certifiant que tout ceci ne se fera pas au détriment de mon implication communale. Les choix se feront ailleurs, je m'y engage.

Je poursuis mon action pour Grisy qui a commencé il y a plus de trente années avec le milieu associatif, parce que mon village restera ma motivation principale, après avoir déjà donné beaucoup de ma vie personnelle.

L'équipe municipale que j'ai l'honneur d'animer reste à l'ouvrage, efficace, et nous avons ensemble de grands projets que nous préparons pour l'avenir de GRISY-SUISNES et de ses habitants. Nous restons bien évidemment à votre écoute.

Le futur restaurant scolaire, la réhabilitation du Domaine de la Grange le Roi et sa liaison douce reliant GRISY puis SUISNES puis CORDON, ainsi que les projets d'urbanisation et du réaménagement du centre bourg et ses commerces, voilà ce qui occupe nos soirées en réunions depuis des mois, et pour quelques temps.

Ce bulletin que vous lisez attentivement vous permet d'être informés de la vie communale, grâce à tous les acteurs que je remercie, élus municipaux, personnel communal, acteurs de la vie associative et des écoles, bénévoles de tous niveaux qui font la richesse et le dynamisme de notre commune.

Merci à toutes et tous, et je vous souhaite de passer de bonnes vacances d'été, qui sait en lisant ce bulletin.

Jean-Marc CHANUSSOT

**NOUVEAUX HORAIRES  
D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

**MAIRIE DE GRISY-SUISNES**  
OUVERTURE DES SERVICES & PERMANENCES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FERME	9 h 30 à 12 h 00 PERMANENCE DE TOUS LES SERVICES ADMINISTRATIFS				9 h 30 ACCUEIL 12 h 00
FERME	14 h 00 ACCUEIL 17 h 30	14 h 00 ACCUEIL 17 h 30	FERME	14 h 00 ACCUEIL 17 h 30	FERME
	ACCUEIL SOIR 18 h 30				

Mairie de Grisy-Suisnes - place de la Mairie - BP 1 - 77166 | 01 64 05 90 03 | Coordonnées, horaires | Nous écrire | Actualités



Accueil | Découvrir la ville | La Mairie | Vivre à Grisy-Suisnes | Education, enfance et jeunesse | Urbanisme | Environnement

**BIENVENUE SUR LE SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE DE GRISY-SUISNES**

[www.grisy-suisnes.fr](http://www.grisy-suisnes.fr)



Marie Chanussot  
Agent chargée  
des Affaires Juridiques

### CONSEIL MUNICIPAL 9 JANVIER 2018

#### Présents :

Mme GIRAULT, Mme ORIOT, Mme EMARRE et Mme ROLET.

M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. MOREL,  
M. COCHET, M. MASSIN, M. MUNOZ, M. GALPIN,  
M. LE NEDIC et M. RAYNARD

#### Absent(s) excuse(s) :

Mme MARTIN donne pouvoir à Mme GIRAULT  
Mme FERREIRA donne pouvoir à M. GALPIN

#### Absent(s) :

Mme LANGLER

M. CARTON a été nommé secrétaire

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2018 ET DE LA DETR 2018 EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire expose au Conseil municipal le projet concernant la construction d'un restaurant scolaire, de ses abords et de sa voie d'accès. Il rappelle qu'il peut être sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 et au titre de la Dotation de Soutien d'Investissement Local (DSIL) 2018 pour la construction du restaurant scolaire, de ses abords et voie d'accès.

#### Le montant total prévisionnel de ces opérations est le suivant :

<b>Construction d'un restaurant scolaire :</b>	<b>1 422 688,63 €</b>
<b>Abords du restaurant scolaire et voie d'accès :</b>	<b>501 577,96 €</b>
<b>Montant HT :</b>	<b>1 924 266,59 €</b>
<b>TVA à 20 % :</b>	<b>384 853,32 €</b>
<b>Total TTC :</b>	<b>2 309 119,91 €</b>

Le financement de la construction du restaurant scolaire serait le suivant :

- Région, Contrat d'Aménagement Régional (CAR), 50% d'un montant retenu par la Région de 1 422 688,63 € HT, à solliciter : 711 344,32 €
- Etat, DETR 2018, Catégorie A/2, restaurant scolaire, taux de 20% à 50% d'un montant plafond de 110 000,00 € HT, sollicité à : 55 000,00 €
- Etat, DSIL, taux de 20% à 80% de l'opération, sollicité ici à 26,13%, soit : 371 806,59 €

Total Subvention pour le restaurant scolaire : 1 138 150,91 €

Montant HT restant à charge : 284 537,73 €  
TVA 20 % à provisionner : 284 537,73 €  
Total TTC à charge de la commune : 569 075,46 €

Le financement des abords du restaurant scolaire et voie d'accès serait le suivant :

- Région, Contrat d'Aménagement Régional (CAR), 50% d'un montant retenu par la Région de 501 577,96 € HT, à solliciter : 250 788,98 €

- Etat, DSIL, taux de 20% à 80% de l'opération, sollicité ici à 30%, soit : 150 473,39 €

Total Subvention pour les abords du restaurant scolaire et voie d'accès : 401 262,37 €

Montant HT restant à charge : 100 315,59 €  
TVA 20 % à provisionner : 100 315,59 €  
Total TTC à charge de la commune : 200 631,18 €

#### Le financement du restaurant scolaire, de ses abords et voie d'accès serait donc :

**Montant HT :** 1 924 266,59 €  
**TVA à 20% :** 384 853,32 €  
**Total TTC :** 2 309 119,91 €

**Total subventions :** 1 539 413,28 €

**Reste à charge de la commune HT: 384 853,32 €**  
**TVA à provisionner :** 384 853,32 €  
**Total TTC à charge de la commune : 769 706,64 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ABROGE les délibérations n°84/2017 et n°85/2017 du 05/12/2017 ;

APPROUVE l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 1 924 688,63 € HT soit 2 309 119,91 € TTC ;

DECIDE d'inscrire au budget de la commune, la part restant à sa charge ;

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé réception du caractère complet du dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;

S'ENGAGE à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans ;

MANDATE M. le Maire pour déposer le dossier de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès de l'Etat ;

MANDATE M. le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2018 DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA CABANISATION

CONSIDERANT la réunion du 11 mai 2017 relative à la lutte contre la « cabanisation » et la demande de M. de Maistre, Secrétaire Général de la Préfecture, de procéder à l'enfouissement des réseaux le long de la RD 319 afin d'empêcher l'installation et le raccordement électrique de gens du voyage sur la commune de Grisy-Suisnes ;

VU le courrier du 30 mai 2017 adressé à l'attention

de Mme la Préfète de Seine-et-Marne afin que celle-ci autorise la commune de Grisy-Suisnes à démarrer les travaux avant la complétude de son dossier de subvention ;

CONSIDERANT la convention approuvée le 29 juin 2017 par la commune de Grisy-Suisnes et le Syndicat Interdépartemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ayant pour objet l'enfouissement des réseaux basse tension et communications électroniques sur la RD319 ;

VU l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

VU les articles L 2334-32 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le budget communal ;

Le montant pour ces travaux est le suivant (selon le dernier tableau de financement) :

Réseau basse tension :  
Montant total en € HT 107 815,36 €

Réseau communications électroniques :  
Montant total en € HT 33 950, 48 €

Le financement de cette opération serait le suivant :

Réseau basse tension (en € HT) :  
1/ SDESM (80% des 107 815,36 €) 86 252,29 €  
2/ Commune de Grisy-Suisnes (20% des 107 815,36 €) 21 563,07 €

Réseau communications électroniques (en € HT) :  
1/ Commune de Grisy-Suisnes (60% des 33 950, 48 €) 20 370,29 €  
2/ Préfecture (40% des 33 950, 48 €) 13 580,19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ABROGE la délibération n°62/2017 du 10/10/2017 ; APPROUVE l'ensemble de l'opération présentée ci-dessus ainsi que son plan de financement ;

DÉCIDE d'inscrire au budget de la commune le montant de l'opération ;

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'accusé de réception du caractère complet du dossier « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 », ou accord express de Mme la Préfète ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

#### ADOPTION DES RESTES A REALISER 2017 (BUDGET PRINCIPAL 2018)

M. le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser correspondent pour les communes de moins de 3 500 habitants aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice n'étant pas obligatoire pour ces communes.

M. le Maire précise que la clôture du budget d'investissement et de fonctionnement 2017 intervenant le 31 décembre 2017, il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées, d'établir l'état des restes à réaliser des sections de fonctionnement et d'investissement à

reporter sur l'exercice 2017 lors du vote du budget. VU l'instruction budgétaire et comptable M 14 ; VU le budget de la ville ; CONSIDERANT les engagements comptables inscrits au 31/12/2017 à reporter sur le budget primitif 2018 :

N°AE	ARTICLE	LIBELLE ENGAGEMENT	MONTANTS
4	2115	URBA - B511+B513 - frais agence	15 000,00 €
5	202	URBA - modification PLU - grange le roi	420,00 €
6	202	URBA - révision PLU	16 800,00 €
16	202	URBA - villemain - modification PLU - zone 2AU	1 560,00 €
22	2051	ECG - portail famille	642,00 €
77	21568	RESO - rue verdun - création BI	5 040,52 €
91	2184	ADMIN - accueil mairie - présentoir docs	392,59 €
98	2188	ENVT - bacs 770L x 5	765,00 €
101	2051	ADMIN - ixchange - logiciel+clef	837,60 €
102	2188	ECG - cantine - coffre-fort régisseur	250,00 €
104	2031	BATIT - cantine scolaire - assistance subventions	25 704,00 €
105	21578	VOIRIE - désherbeuse mécanique	10 602,00 €
106	21318	BATIT - cantine scolaire - contrat AMO25	704,00 €
107	202	URBA - galliéni+villemain - modif PLU	6 900,00 €
110	2041511	RESO - RD319 - enfouissement basse tension	20 900,00 €
111	2041511	RESO - RD319 - enfouissement communications électroniques	36 385,13 €
<b>TOTAL DES RESTES A REALISER - INVESTISSEMENT</b>			<b>167 902,84 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte l'état des restes à réaliser ci-dessus en dépenses d'investissement du budget principal 2018 ; AUTORISE M. le Maire à signer tous états et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits ci-dessus ; DIT que ces écritures seront reprises dans le budget primitif 2018.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### CONSEIL MUNICIPAL 9 FEVRIER 2018

Présents : J-M. CHANUSSOT, M. LE NEDIC, C. RAYNARD, R. MOREL, P. CARTON, G. ROLET

Absent(s) excusé(s) : C. ORIOT

Absent(s) : M. GIRAULT, V. MARTIN, J-C. COCHET, M. EMMARE, P. MASSIN, P. MUNOZ, E. FERREIRA, C. LANGLER.

M. MOREL a été nommé secrétaire de séance.

#### AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN DE LA BARBANÇONNE (SITEB) AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

Par délibération du 20 novembre 2017, le comité syndical du SITEB a décidé de mettre à jour ses statuts au 1er janvier 2018 afin de les adapter aux lois MAPTAM et NOTRe et d'exercer la compétence GEMAPI.

En effet, ces textes ont des incidences sur le SITEB à plusieurs niveaux :

D'une part, la compétence GEMAPI devient obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. En effet, il est prévu que ces EPCI se substituent aux communes membres, via le mécanisme de représentation-substitution, lorsque celles-ci adhèrent préalablement à un syndicat pour cette compétence.

Ensuite, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de Seine-et-Marne a procédé à des modifications au niveau des EPCI situés

sur le périmètre du SITEB (dissolution, fusion, création d'EPCI et modifications de la répartition des compétences), ce qui vient modifier les collectivités adhérentes au SITEB pour la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Enfin, le Gouvernement considère qu'il convient de rattacher la compétence « Gestion des Eaux Pluviales » à la compétence « Assainissement des Eaux Usées ». Or, dans les statuts actuels du SITEB cette compétence est rattachée à la compétence « Gestion des eaux ».

Le Comité Syndical a donc décidé de mettre à jour les statuts du SITEB au vu de ces éléments à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Conformément à l'article L. 5211-20 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante de chaque collectivité ou EPCI membre du SITEB, dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération, pour se prononcer, par délibération, sur la modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

EMET un avis favorable quant à la mise à jour des statuts du SITEB (désormais dénommé « Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Barbançonne ») ci-annexés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

#### SUBVENTIONS ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT 2018 : ASSOCIATIONS LOCALES

VU l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

ENTENDU le rapport du groupe de travail constitué ; CONSIDERANT que Messieurs CARTON, RAYNARD et LE NEDIC, ne prennent part ni au débat, ni au vote ;

Le Conseil Municipal doit fixer le montant des subventions à attribuer aux associations locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer le montant des subventions comme suit :

LES RANDONNEURS	
DE LA BARBANÇONNE	550,00 €
CLUB DU 3 <sup>EME</sup> AGE	1 300,00 €
S.L.C. SECTION MUSIQUE COUBERT	500,00 €
USEP CHAMP FLEURI	3 000,00 €
GRISY AIR MODEL	360,00 €
UNION MUSICALE GS	700,00 €
ECOLE DE DANSE GRISY	2 200,00 €
ENSEMBLE VOCAL DE GRISY	230,00 €
TENNIS CLUB	1 300,00 €
C.K.D.A.	750,00 €
GRISY GYM	1 000,00 €
FRAT. ANCIENS COMBATTANTS	1 600,00 €
LE PETIT THEATRE DE GRISY	700,00 €
BIEN ETRE POSTURAL	600,00 €
BIBLIOTHEQUE MILLE PAGES	2 500,00 €
OCCE LA RUCHE	1 800,00 €
TENNIS DE TABLE	1 650,00 €

# Compte rendu du 9 février 2018

COMITE DES FETES	2 000,00 €
JUDO CLUB	2 450,00 €
GRISY-SUISNES AU GRE DES ROSES	2 700,00 €
SALSENIO	1 500,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>29 390,00 €</b>

Est précisé qu'une subvention exceptionnelle de 700 € sera accordée à l'association TENNIS CLUB GRISY si le projet de cours au sein de l'école élémentaire est réalisé.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

## SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES DE L'ESPACE JEUNES

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R 1617-1 à R 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU les arrêtés du 28 mai 1993 et du 3 septembre 2011 relatifs aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU la délibération n°23/2016 du 6 avril 2016 relative à la création de régies d'avances et de recettes pour l'Espace Jeunes ;

VU la délibération 52/2017 du 30 juin 2017 relative à la modification des encaissements de la régie de recettes de l'Espace Jeunes ;

CONSIDERANT que les activités de l'Espace Jeunes se sont arrêtées depuis le départ simultané des deux animateurs à l'issue de l'année scolaire 2016/2017 ;

CONSIDERANT que la commune n'a pas réussi à les remplacer et que la structure est aujourd'hui fermée ;

CONSIDERANT la nécessité de clôturer les régies d'avances et de recettes de l'Espace Jeunes au vu de la situation explicitée ci-dessus ;

CONSIDERANT que le comptable public dispose de six mois pour se prononcer sur cette demande ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE la suppression de la régie d'avances pour l'ensemble des dépenses et de la régie de recettes pour l'ensemble des encaissements ;

DECIDE que la suppression de ces régies prendra effet à compter du 15 février 2018 ;

PRECISE que M. le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée aux régisseurs titulaire et suppléant.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

## AUTORISATION POUR ENGAGEMENT DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (BUDGET PRINCIPAL)

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD).

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2018 lors de son adoption.

L'autorisation mentionnée ci-dessus s'accompagne du tableau des montants ouverts ci-après :

		2018 MONTANTS RETENUS (AUTORISABLES 25%)
CHAPITRE 20	139 318,76 €	34 300,00 €
CHAPITRE 21	887 101,13 €	220 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018 M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, comme tableau ci-dessus et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

## ADMISSIONS EN NON-VALEUR : PERTES SUR CREANCES IRRECOURABLES (BUDGET PRINCIPAL)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29 ;

VU les propositions d'admission en non-valeur dressées par le Comptable public de la Trésorerie de Melun Val de Seine regroupant les produits communaux irrécouvrables ;

CONSIDERANT que les procédures employées par le Centre des Finances Publiques n'aboutissent à aucun recouvrement malgré les précédentes demandes de relances de M. le Maire ;

CONSIDERANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

ENTENDU le rapport de Mme GIRAULT, élue aux Finances, sur le travail de la Commission Finances réunie en date du 17 janvier 2018 ;

Il convient de régulariser la situation budgétaire de la commune et d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

CREANCIER	DATE & N°	NATURE	TITRE	MONTANT
Trésorerie	Exercice 2007 - PIECE 302	Reversement taxe foncière	T-355160633	52,00 €
Particulier	Exercice 2010 - PIECE 300	PAC (Part. Asst. Collectif)	T-704300000005	950,70 €
			<b>TOTAL</b>	<b>1 002,70 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 1 002,70 € ;

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

La délibération inscrite à l'ordre du jour concernant la désignation des délégués titulaires et suppléants intercommunaux et organismes extérieurs, est reportée au prochain conseil, par manque de candidats ce jour.

## Questions diverses :

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner. Il s'agit d'un bien mis en vente en adjudication à 127 000 euros.

Le bien est situé rue de Verdun à proximité de la place de la mairie. M. le Maire propose d'acquérir le bien pour la réalisation de places de stationnement.

Les élus ne sont pas favorables au projet.

Fin de séance à 20 h 30.

### CONSEIL MUNICIPAL 6 MARS 2018

Présents :

Mme GIRAULT, Mme MARTIN, Mme EMARRE et Mme ROLET  
M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. MOREL,  
M. COCHET, M. GALPIN, M. LE NEDIC,  
M. RAYNARD

Absent(s) excuse(s) :

Mme ORIOT donne pouvoir à Mr CHANUSSOT  
M. MASSIN donne pouvoir à M. GALPIN  
Mme FERREIRA donne pouvoir à M. CARTON

Absent(s) :

M. MUNOZ et Mme LANGLER  
M. MOREL a été nommé secrétaire

#### CONTRAT DE MAINTENANCE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC 2018-2022 (SDESM) - GROUPEMENT DE COMMANDES - CHOIX DE LA FORMULE

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

Vu l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;

Vu les responsabilités du Chargé d'Exploitation des installations électriques relatives à la norme technique NFC 18-510 ;

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41 ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;

Vu le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe ;

Considérant que la commune de Grisy-Suisnes est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

CONSIDÉRANT que le Syndicat Départemental

des Energies de Seine et Marne (SDESM) assurait une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

CONSIDÉRANT que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

CONSIDÉRANT que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes ;  
APPROUVE les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive ;

#### DECIDE DE CHOISIR

X	FORMULE A
	FORMULE B

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

#### CREATION DE QUATRE EMPLOIS PERMANENTS : 2 EMPLOIS CATEGORIE C + 1 EMPLOI CATEGORIE B + 1 EMPLOI CATEGORIE A

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (FPT).  
CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 12 septembre 2017 ;  
CONSIDERANT les accords d'avancement de grade et le recrutement prochain au service administratif ;  
CONSIDERANT la nécessité de créer les postes correspondants aux grades des agents communaux ;

REF. INTERNE	NOMBRE DE POSTES	POSTES CREEES	NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES
P74	1 poste	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	35 H 00
P77	1 poste	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	35 H 00
P75	1 poste	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	35 H 00
P76	1 poste	Attaché territorial	35 H 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire ; AUTORISE la création des quatre emplois permanents comme présentés ;

FIXE la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant des grades ci-dessus ; DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

#### SUPPRESSION DE POSTES PERMANENTS : 22 POSTES VACANTS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 12 septembre 2017 ;

CONSIDERANT la nécessité de supprimer les postes permanents non pourvus depuis plusieurs années et sans correspondance avec les besoins actuels de recrutement, VU les avis du Comité Technique Paritaire en date du 9 février 2018 ; Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante les suppressions suivantes :

Références postes	Heures hebdo	Références postes	Heures hebdo	Références postes	Heures hebdo
P08 = Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	24	P47 = Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> classe	3.14	P57 = Adjoint d'Animation territorial	27.80
P28 = Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	35	P48 = Adjoint Administratif territorial	28	P58 = Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> classe	24.50
P31 = Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	35	P50 = Adjoint d'Animation territorial	8.50	P61 = Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	24
P38 = Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	29	P51 = Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> classe	16.20	P62 = Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	35
P40 = Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	25.50	P52 = Adjoint Administratif territorial	28	P63 = Educateur principal jeunes enfants	35
P43 = Adjoint Animation 2 <sup>ème</sup> classe	3.14	P54 = Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	25	P64 = Educateur principal jeunes enfants	35
P46 = Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> classe	3.14	P56 = Adjoint d'Animation territorial	21.80	P65 = Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	35
				P69 = Adjoint Administratif territorial	35

# Compte rendu du 6 mars 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
 DECIDE d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire ;  
 AUTORISE la suppression des postes permanents comme présentée ;  
 DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente

délibération.  
 Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

## DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ORGANISMES EXTERIEURS

VU la nécessité d'abroger la délibération n°59/2016

du 04/10/2016 ;  
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
 CONSIDERANT que le Conseil Municipal en application des statuts des syndicats et du CGCT doit nommer les délégués qui représenteront la commune de Grisy-Suisnes au sein des établissements publics intercommunaux ;

- Syndicat mixte pour la construction, l'entretien et le fonctionnement du C.E.S. Brie-Comte-Robert

<b>C.E.S.</b> Complexe Educatif et Sportif Brie-Comte-Robert	Titulaires	1 2	M. CARTON Philippe Mme FERREIRA Elisabeth
	Suppléants	1 2	Mme MARTIN Véronique M. COCHET Jean-Claude

- Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Barbançonne (SIBVB)

<b>SIBVeB</b> (Anciennement SITEB)	Titulaires	1 2	M. GALPIN Marc M. COCHET Jean-Claude
	Suppléants	1 2	M. MASSIN Philippe M. CHANUSSOT Jean-Marc

- Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Yerres (S.I.A.V.Y.)

<b>S.I.A.V.Y.</b>	Titulaires	1 2	M. GALPIN Marc M. COCHET Jean-Claude
	Suppléants	1 2	M. MASSIN Philippe M. CHANUSSOT Jean-Marc

- Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin Versant de l'Yerres (SYAGE)

<b>S.Y.A.G.E.</b>	Titulaires	1	M. GALPIN Marc
	Suppléants	1	M. MASSIN Philippe

- Syndicat du Chemin des Roses

<b>Syndicat du                  Chemin des Roses</b>	Titulaires	1 2	M. CARTON Philippe Mme EMARRE Martine
	Suppléants	1 2	M. LE NEDIC Michel M. MOREL René

- Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (S.D.E.S.M.)

S.D.E.S.M.	Titulaires	1 2	M. MOREL René M. CHANUSSOT Jean-Marc
	Suppléants	1	Mme ROLET Gisèle

- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) « Gens du Voyage »

S.I.V.U. « Gens du Voyage »	Titulaires	1 2	M. CHANUSSOT Jean-Marc Mme GIRAULT Muriel
	Suppléants	1 2	M. COCHET Jean-Claude M. LE NEDIC Michel

- Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères (SIETOM)

S.I.E.T.O.M. Région de Tournan-en-Brie	Titulaires	1 2	M. COCHET Jean-Claude Mme LANGLER Christelle
	Suppléants	1 2	M. GALPIN Marc M. MOREL René

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ABROGE la délibération n°59/2016 du 04/10/2016 ;  
DESIGNE les délégués titulaires et suppléants des syndicats comme exposé ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### URBANISME : incorporation de bien sans maître dans le domaine privé communal D340

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L 1123-1 et suivants ;  
Vu le code civil notamment l'article 713 ;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs en date du 20 Mars 2017 ;

Vu l'arrêté municipal n°10/2017 en date du 29 juin 2017 ;

Vu le certificat du Maire Attestant de l'affichage à la mairie, sur les panneaux d'affichage légal de la Commune et de la parution dans la République en date du 09 février 2018 ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable au bien sans maître et à l'attribution à la commune de ce bien.

Il expose que le propriétaire de la parcelle cadastrée comme suit :

Section D numéro 340 - Bas de la Coudras - 463 m<sup>2</sup>, ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3 alinéa 2 du code des personnes

publiques, dès lors que le bien est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil ;

Ce bien peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE que la commune de Grisy-Suisnes s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### URBANISME : Délibération justifiant l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU « L'Orme aux Loups »

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article L.153.38 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 2 mars 2010 ;

Vu le dossier joint justifiant l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU « l'Orme aux Loups » au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU « l'Orme aux Loups » à vocation d'habitat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE que l'ouverture à l'urbanisation de ces zones est utile au regard :

- des besoins en termes d'accueil de nouvelles populations afin d'éviter la fermeture de classes dans les écoles

- de la nécessité d'assurer une diversité de l'habitat ;
- de la faisabilité des projets

comme en atteste le dossier annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

### Questions diverses :

- Mr le Maire informe que le conseil municipal ne peut délibérer sur le taux des taxes car aucun montant n'est connu à ce-jour. Mme Girault explique les différentes possibilités de vote. Le conseil municipal s'engage à voter une augmentation de 1,5 % et de conserver l'excédent de fonctionnement du budget assainissement afin de pallier au manque de ressource de la Taxe d'Habitation.

- Mr le Maire informe que plusieurs enfants de la cantine scolaire se conduisaient mal et ont été exclus de la cantine pour 1 semaine. Mr le Maire a fait lecture d'un courrier reçu en Mairie d'un parent mécontent de cette situation.

- Mr GALPIN informe qu'il est obligatoire d'effectuer un Plan Communal de Sauvegarde afin que le SITEB puisse bénéficier d'une subvention du Département.



# Compte rendu du 10 avril 2018

## CONSEIL MUNICIPAL 10 AVRIL 2018

Présents : 12

Mesdames GIRAULT, MARTIN, EMARRE et ROLET

Messieurs CHANUSSOT, CARTON, MOREL, COCHET, MASSIN, MUNOZ, GALPIN et RAYNARD

Absent(s) excuse(s) : 2

Mme ORIOT donne pouvoir à M. CHANUSSOT

Mme FERREIRA donne pouvoir à M. GALPIN

Absent(s) : 2

M. LE NEDIC et Mme LANGLER

Mme EMARRE a été nommée secrétaire.

### AUTORISATION POUR ENGAGEMENT DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (BUDGET PRINCIPAL)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD). Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget

primitif 2018 lors de son adoption.

L'autorisation mentionnée ci-dessus s'accompagne du tableau des montants ouverts ci-après : Annexe jointe au présent tableau pour détailler les besoins à l'article.

CONSIDERANT la demande de la Préfecture de Seine-et-Marne réceptionnée le 20 mars dernier en mairie, invitant la commune de bien vouloir annuler la délibération 07/2018 du 9 février 2018 au motif d'un calcul erroné des 25% d'ouvertures de crédits possibles ;

CONSIDERANT que la commune ne pouvait intégrer les restes à réaliser 2016 reportés sur le Budget Primitif 2017 dans les bases de calcul du pourcentage ;

	2017 MONTANTS BUDGETISES	2018 (25% amxi) CAPACITE OUVERTURE	2018 BESOINS BUDGETAIRES
CHAPITRE 20	155 046.76 €	38 761.69 €	34 300.00 €
CHAPITRE 21	422 314.37 €	105 578.59 €	166 360.00 €
CHAPITRE 23	255 995.84 €	63 998.96 €	0.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>833 356.97 €</b>	<b>208 339.24 €</b>	<b>200 660.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RAPPORTE la délibération 07/2018 du conseil municipal du 9 février 2018 ;

AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018 Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, comme tableau ci-dessus et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

### DELIBERATION DE PRINCIPE SUR L'URBANISATION DE LA ZONE 2 AU « LA COUDRAS »

La commune est confrontée à un problème d'occupation du sol illicite dans des zones sensibles, appelé aussi « cabanisation ». Ce phénomène pénalise les espaces naturels d'un point de vue écologique et paysager, d'autant que des défrichements sauvages sont réalisés au sein d'espaces boisés classés.

La Municipalité souhaite donc vivement enrayer ce phénomène et pour ce faire, les services concernés (Etat, tribunaux,...) ont indiqué deux solutions principales. Il s'agit tout d'abord de l'ouverture à l'urbanisation des secteurs concernés ou la reconquête des milieux par une maîtrise du foncier (droit de préemption et/ou expropriation).

C'est pourquoi, dans le cadre de la lutte contre la cabanisation, la présente délibération de principe a vocation tout d'abord à proposer le maintien dans le futur PLU du classement en zone à urbaniser d'espaces situés à l'Est de la rue de la Coudras (1). De plus, il est également proposé d'acter un projet de parcours santé au sein du boisement situé entre la RD 319 et le chemin des roses (2).

#### 1) Urbanisation du secteur de la Coudras

Cet espace était classé en zone 2AU au PLU précédent. Il est localisé sur le plan ci-dessous par un hachurage rouge. Il est proposé de le reclasser en zone 1AU au futur PLU, et donc de l'ouvrir à l'urbanisation dès l'approbation du PLU par le Conseil Municipal.



Extrait du plan de zonage

Il est à ce sujet important de préciser que la révision du PLU doit être compatible avec le schéma directeur d'Ile de France (SDRIF) approuvé en décembre 2013. A ce titre, la commune doit prévoir à l'horizon 2030 une extension limitée à 5 % de son tissu urbain, par rapport à l'enveloppe existante en 2013. Cela représente au total 7,345 ha.

Il appartient donc au Conseil Municipal d'arbitrer entre plusieurs espaces stratégiques pour le développement de Grisy-Suisnes. Pour ce faire, le document joint présente un bilan des espaces urbanisés depuis 2013 et la surface de différents secteurs qui pourraient faire l'objet d'une urbanisation à court, moyen ou plus long terme.

#### 2) Projet de parcours santé

Ce projet concerne un espace boisé situé entre la RD 319 et le chemin des roses. Il est repéré par

une étoile noire sur le plan ci-dessous.



Extrait du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU

L'objectif, une fois le projet de parcours santé formalisé, est d'en démontrer l'intérêt général dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique (DUP) : équipement public idéalement situé par rapport au chemin des roses, reboisement, reconquête du milieu naturel, ...

Cette DUP qui devra recevoir l'aval du Préfet permettra à la commune d'exproprier et ainsi de mettre en œuvre son projet de parcours santé sur les terrains concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable sur le maintien de la zone 2 AU nommée la Coudras

DONNE un avis favorable au projet de parcours de santé

### CONVENTION UNIQUE ANNUELLE CENTRE DE GESTION F.P.T. DE SEINE-ET-MARNE MISSIONS OPTIONNELLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéa 2 et 25 ;

Vu la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ; Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 10 octobre 2017 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne.

Considérant l'exposé des motifs ci-après :

La loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion

de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département.

Que ces missions sont détaillées aux articles 23-I, 24 alinéa 2 et 25 de la loi précitée : que leur périmètre couvre les activités de gestion des archives communales, de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

Que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation.

Que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique ».

Que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées en annexes.

Que la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dues, qu'avec la due production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE comme suit :

- Article 1 - La convention unique pour l'année 2018 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.
- Article 2 - Monsieur le Maire est autorisé à signer le-dit document et ses éventuels avenants.

### VARIATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2018

La date limite de vote des budgets et des taux locaux est fixée au 15 avril. La notification de ces délibérations aux services fiscaux doit intervenir pour le 15 avril au plus tard en vue de la mise en recouvrement des impositions la même année.

Les communes votent les taux de taxe d'habitation (TH), de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et, lorsqu'elles ne sont pas membres d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique, celui de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

L'état de notification n° 1259 COM des bases d'imposition prévisionnelles des quatre taxes directes locales pour 2018 est prérempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la direction générale des finances publiques.

Monsieur le Maire informe les membres présents d'une volonté à procéder à une augmentation des taux la plus juste possible. Il est donc présenté les taux de référence 2017 augmentés de 1,5%. Pour rappel, le produit fiscal 2016 était de 1 272 738,00 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code Général des Impôts (CGI), et notamment ses articles 1379, 1636B sexies et suivants relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux 2018 des taxes augmentées comme ci-après :

Taxes directes locales	Taux 2017	Variation	Taux 2018
Taxe d'habitation	20,15 %	+ 1,5%	20,45 %
Taxe foncière (bâti)	19,97 %	+ 1,5%	20,27 %
Taxe foncière (non bâti)	54,97 %	+ 1,5%	55,79 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la variation à 1,5% sur les taux présentés ;

VOTE les taux présentés ;

OPTE pour une fiscalité additionnelle avec un produit fiscal 2018 attendu de 1 339 346,78 € ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

### PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET PRINCIPAL GRISY-SUISNES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-31 ;

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé

par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

CONSIDERANT que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le compte de l'ordonnateur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET PRINCIPAL GRISY-SUISNES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-31 ;

Après lecture, par Monsieur le Maire, des réalisations par chapitre en dépenses et en recettes de chaque section, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 qui s'établit ainsi :

# Compte rendu du 10 avril 2018

FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 730 675,21 €	Résultat 2017 : + 484 291,46 €	Résultat ASST + 89 650,40 €	Excédent de clôture : <b>+ 600 068,74 €</b>
	Recettes	2 214 966,67 €			
INVESTISSEMENT	Dépenses	897 580,85 €	Résultat 2017 : - 440 605,43 €	Résultat ASST + 424 885,51 €	Excédent de clôture : <b>+ 189 325,81 €</b>
	Recettes	456 975,42 €			

Afin de procéder au vote, Monsieur CHANUSSOT, Maire de la Commune de Grisy-Suisnes quitte l'Assemblée, et le doyen d'âge, Monsieur MOREL assure la présidence. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice closes et les crédits annulés.

## AFFECTATION DU RESULTAT 2017 : BUDGET PRINCIPAL GRISY-SUISNES

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 ;

FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 730 675,21 €	Résultat 2017 : + 484 291,46 €	Résultat ASST + 89 650,40 €	Excédent de clôture : <b>+ 600 068,74 €</b>
	Recettes	2 214 966,67 €			
INVESTISSEMENT	Dépenses	897 580,85 €	Résultat 2017 : - 440 605,43 €	Résultat ASST + 424 885,51 €	Excédent de clôture : <b>+ 189 325,81 €</b>
	Recettes	456 975,42 €			

Constatant les résultats ci-dessus à la lecture du compte administratif 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement de 600 068,74 € comme suit : R1068 : affectation de 600 068,74 € d'excédent de fonctionnement au budget primitif 2018.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL GRISY-SUISNES

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 au budget primitif de 2018,

Après avoir voté les taux de la fiscalité directe locale de 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif de la commune 2018 en dépenses et en recettes :

- > en section de fonctionnement à 2 166 313,00 € ;
- > en section d'investissement à 2 052 379,03 €.

### APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.)

La commune de GRISY-SUISNES s'engage à réaliser un Plan Communal de Sauvegarde en application de l'article 13 de la loi du 13 août 2004.

Ce plan a vocation opérationnelle, intègre l'ensemble des risques particuliers auxquels la commune de GRISY-SUISNES est confrontée, notamment en termes de risques naturels.

Il intègre également l'information sur les risques encourus dans un document diffusé à la population que l'on appelle DICRIM, dossier d'information communal sur les risques majeurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité l'élaboration du DICRIM ainsi que celle du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de GRISY-SUISNES.

### REMARQUES SUR DELIBERATIONS :

#### Délibération 16/2018

Auparavant les occupations sauvages n'étaient pas répertoriées ni gérées dans les schémas départementaux. Monsieur le Maire explique avoir été participatif de plusieurs réunions préfectorales sur le thème « cabanisation ». Les différentes réunions exposaient la situation difficile de la commune. Une cellule dédiée à la gestion de la « cabanisation »

a été créée en Préfecture de Melun. La Préfecture conseille aux communes de définir des zones déjà occupées à urbaniser.

Dans le schéma directeur d'assainissement (S.D.A.), il était prévu d'urbaniser la zone de la Coudras. Monsieur MUNOZ souhaite suivre cette proposition d'urbanisation de la zone dans son ensemble compte tenu de la nécessité de retrouver des zones urbaines « saines » et de réelles zones naturelles (parcours de santé).

Monsieur GALPIN demande la superficie approximative de cette zone « parcours de santé ». Monsieur le Maire donne la donnée d'environ 5 hectares.

Pour rappel, la commune avait écrit à tous les propriétaires de la zone en espace boisée afin d'acquérir les terrains. Ces acquisitions permettraient une expropriation des gens du voyage.

Monsieur le Maire s'engage à prendre contact avec le Département 77 et le syndicat du Chemin des Roses, entre autre.

Madame GIRAULT explique que la zone choisie à urbaniser sera la dernière possible avant 2030. Le quota étant atteint.

Madame MARTIN met en avant que cette urbanisation redonnerait un meilleur aspect général extérieur à la zone.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX :

Monsieur le Maire informe que le vote du budget principal s'est bien déroulé. Les communes d'Andrezel et Champeaux qui souhaitaient sortir de la communauté de communes ont reçu un avis défavorable à bulletin secret par les membres du conseil communautaire.

### SYNDICATS :

#### SIETOM

Monsieur COCHET informe que le vote du budget principal s'est bien déroulé. Le SIETOM va engager plus 4M € de travaux de réparation du bâtiment actuel de tri des déchets.

La commune de Servon souhaitait sortir du syndicat mais a reçu un avis défavorable par vote des membres du comité syndical.

### SIBVeB

Monsieur GALPIN explique que la prise de compétence de la GEMAPI par les communautés de communes est venue perturber les nominations de titulaires et suppléants du syndicat à la veille du vote des comptes.

En attendant les nominations définitives des membres, un report de vote a été accordé par la Préfecture 77.

Les comptes seront votés au plus vite.

### CES

En 2015, la commune de GRISY-SUISNES, entre autres, avait été exclue du périmètre de sectorisation scolaire de l'établissement « collège Arthur Chaussy ». Les collégiens sont dirigés depuis vers le collège Marie Laurencin de la commune d'Ozoir-la-Ferrière. Monsieur CARTON rapporte, après avoir assisté à une récente réunion du syndicat, que le principal du collège Arthur Chaussy sollicite le retour des élèves de GRISY-SUISNES sur son établissement !

Le Maire de la commune de Brie-Comte-Robert appuie cette demande.

Monsieur le Maire de GRISY-SUISNES explique que la construction d'un collège sur le territoire de Coubert devrait démarrer d'ici peu de temps. Les démarches d'acquisition du terrain, de demandes de subventionnement et de sélection du projet architectural (entre autres) sont déjà abouties.

Les futurs collégiens doivent rester sectorisés sur le collège Marie Laurencin puis sur le nouveau collège.

### QUESTIONS DIVERSES :

Madame GIRAULT et Monsieur le Maire informent les membres du conseil de l'arrivée, au 14 mai 2018, de Monsieur HUMBERT Antoine, nouveau Responsable des Services au sein de la Mairie de GRISY-SUISNES.

La séance se clôture à 23 h 10.



Muriel Girault  
Adjointe chargée  
des Finances



Marie Chanussot  
Agent  
chargée des finances



Pauline Compagnon  
Agent  
Comptable

L'évolution des dépenses et recettes de la commune sur les quatre dernières années de 2014 à 2017 vous a été présentée dans le dernier bulletin de janvier 2018. Notre point finances sera donc principalement consacré au budget 2018.

Nous souhaitons cependant vous faire part des conclusions de la direction des finances publiques pour notre gestion du budget communal sur 2017.

Nous avons obtenu un satisfecit de la direction des finances publiques qui souligne principalement la performance des quatre indicateurs suivants sur l'année 2017 :

- Une diminution des charges réelles de fonctionnement : 650 € / habitant pour Grisy-Suisnes contre 699 € / habitant au niveau national.  
Les charges de personnel notamment représentent seulement 44.79% des charges de fonctionnement contre 50.3% au niveau national.
- Des dépenses d'équipement supérieures à la moyenne nationale : 304 € / habitant pour notre commune contre 273 € / habitant au niveau national.
- Une capacité d'autofinancement nette en augmentation de 43.3% par rapport à 2016 soit 136 € / habitant pour 94 € / habitant au niveau national et ceci tout en investissant pour le développement de la commune comme vu ci-dessus.
- Une trésorerie en progression de 14.5% par rapport à 2016 soit 531 € / habitant pour 395 € / habitant au niveau national.

## BUDGET 2018

### FONCTIONNEMENT

#### Dépenses :

Le premier fait marquant est l'important effort consenti sur les charges de personnel. La réorganisation des services municipaux dont nous vous avons parlé à plusieurs reprises permet de réduire ces charges de 10% par rapport au budget 2017.

Le second fait marquant est notre politique de contrôle strict des dépenses qui nous permet de réserver 262 261 € afin d'utiliser cette somme comme auto-financement pour l'investissement en 2019.

#### Recettes :

Les dotations de l'état et autres subventions se réduisant de façon considérable d'année en année, les impôts et taxes représentent plus de 74% de nos recettes de fonctionnement. Parmi ces taxes, les taxes foncières et d'habitation représentent 60% du budget de recettes de fonctionnement.

L'augmentation des 3 taxes (tableau ci-dessous) est basée sur les prévisions INSEE de l'inflation.

Pour 2018 l'INSEE prévoit une inflation de 1.2% pour les ménages.

En 2017 nous avons voté une variation de 0.6% toujours basée sur les prévisions d'inflation, prévisions qui se sont révélées inexactes puisque le taux d'inflation réel a atteint les 1%.

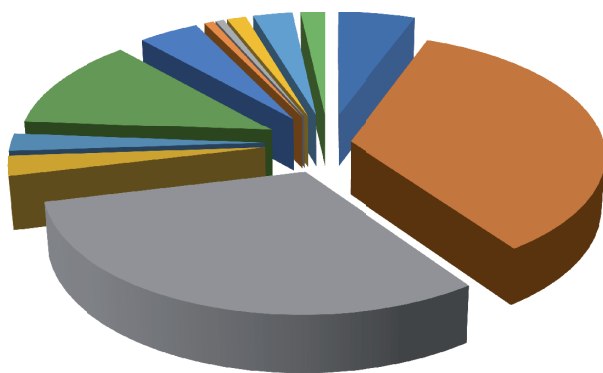
En votant un taux de variation de 1.5% en 2018 nous ne faisons que rattraper partiellement l'inflation réelle de 2017 conjuguée à l'inflation 2018. Cette augmentation ne permet pas de compenser les baisses de dotations et subventions. Notre budget recettes de fonctionnement est donc inférieur au budget 2017 et au réalisé 2017.

Taxes communales	Taux votés en 2017	Variation 2017/2018	Taux votés en 2018
Taxe d'habitation	20,15%	1,50%	20,45%
Taxe foncière (bâti)	19,97%	1,50%	20,27%
Taxe foncière (non bâti)	54,97%	1,50%	55,79%

**BUDGET 2018 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

2 166 313,00 €

énergies (eau, électricité...)	122 000,00 €
charges de fonctionnement courant	747 223,69 €
charges de personnel	675 327,00 €
versements sur taxes	56 790,00 €
dépenses imprévues	50 000,00 €
autofinancement versé sur invest.	262 261,48 €
contributions obligatoires	94 866,83 €
CCAS	15 000,00 €
syndicats et service incendie	13 000,00 €
associations communales	30 000,00 €
intérêts des emprunts	61 700,00 €
charges exceptionnelles	38 144,00 €

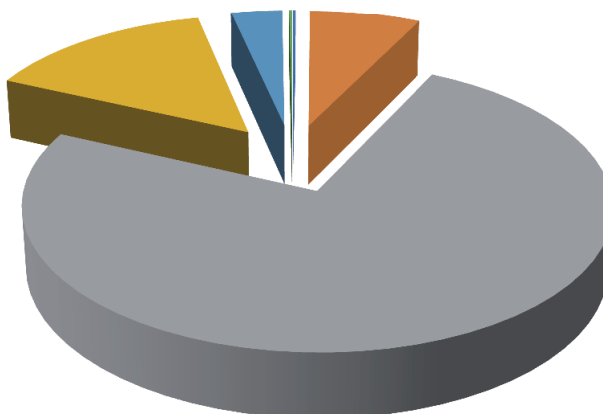


- énergies (eau, électricité...)
- charges de fonctionnement courant
- charges de personnel
- versements sur taxes
- dépenses imprévues
- autofinancement versé sur invest.
- contributions obligatoires
- CCAS
- syndicats et service incendie
- associations communales
- intérêts des emprunts
- charges exceptionnelles

**BUDGET 2018 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

2 166 313,00 €

avoirs sur factures	4 000,00 €
prestations de services	154 000,00 €
impôts et taxes	1 614 647,00 €
dotations de l'Etat	318 666,00 €
produits de gestion courante	71 000,00 €
produits exceptionnels	4 000,00 €



- avoirs sur factures
- prestations de services
- impôts et taxes
- dotations de l'Etat
- produits de gestion courante
- produits exceptionnels

## BUDGET 2018

### INVESTISSEMENT

#### Dépenses :

Notre principale dépense d'investissement sur 2018 est la construction de notre nouvelle cantine scolaire. L'investissement fait l'objet d'une programmation biennale et sera donc étalée sur 2018 et 2019. Les 644 039 € inscrits en " constructions à venir " font office de réserve pour financer la deuxième partie de la construction du restaurant scolaire sur 2019.

Dans le dossier relatif à ce projet (cf section « bâtiments » de ce bulletin), vous trouverez toutes les explications d'ordre financier.

Nos autres dépenses d'investissement sont liées à des travaux de voirie, des travaux d'enfouissement de réseaux d'électrification et de réseaux cablés, l'achat ou l'aménagement de terrains (préemptions pour éviter les installations sauvages), la révision du PLU, la remise aux normes des arrêts de bus, l'entretien et l'isolation des bâtiments communaux.

#### Recettes :

Les recettes d'investissement sont exceptionnellement importantes sur 2018 :

- La somme de 496 740 € intitulée « taxes sur investissement » regroupe la taxe d'aménagement et un rattrapage sur les 4 dernières années de la FCTVA ;
- Nous avons vendu sur 2017 des biens immobiliers (rue Gallieni) pour un montant de 376 700 €, montant que nous percevrons en 2018 ;
- Les excédents de fonctionnement 2017, des années antérieures (600 066 €) et celui prévu sur 2018 (262 261 €), tous virés à l'investissement sont aussi exceptionnellement élevés ;
- Notre solde de la section d'investissement reporté est de 189 325 €.

Par contre le montant des subventions d'investissement est faible au vu des dépenses que nous devons engager dès 2018 pour le nouveau restaurant scolaire soit 526 149 € en construction et 51 156 € en études. Les subventions attendues ne seront versées qu'en 2019. Comme expliqué dans le dossier consacré au nouveau restaurant scolaire, notre capacité d'autofinancement nous permet de financer le début des travaux sans emprunt et sans subventions.

Les subventions d'investissement qui apparaissent au budget 2018 concernent les travaux suivants : enfouissement réseaux sur la RD 319, mise en conformité abribus, isolation des combles de la mairie, changement de certains mâts électriques et achat du désherbeur mécanique.

**AVIS DE VALEUR  
DE VOTRE BIEN OFFERT**

**VOUS VENDEZ, VOUS ACHETEZ**  
**Concrétisons ensemble  
votre projet immobilier**

**i@D**  
iadfrance.fr

**Réseau de proximité**

**Honoraires adaptés**

**Diffusion sur près de 200 sites**

**Recherches personnalisées**

**Sandrine DURAND**  
**06 40 95 19 98**

**1er réseau français**  
des courtiers en immobilier

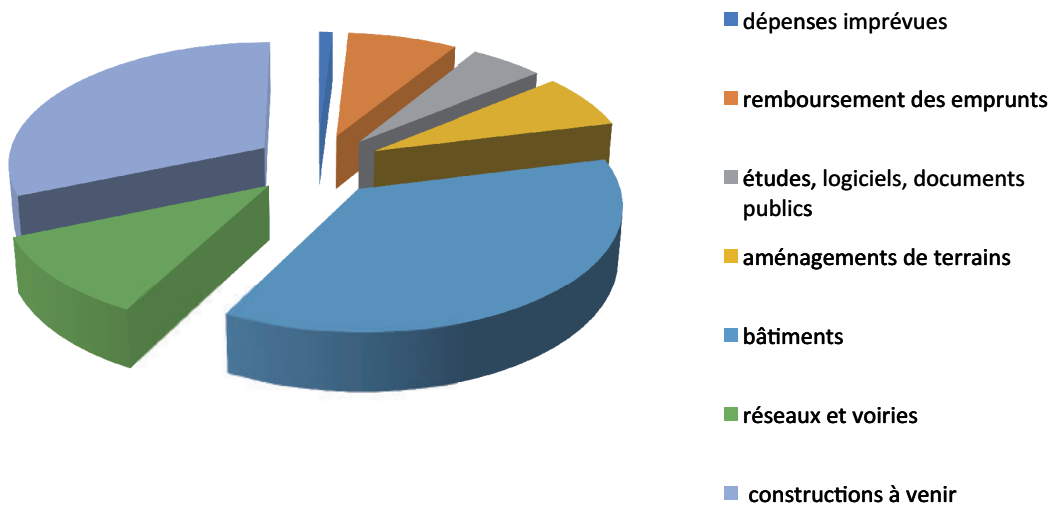
RSAC MELLIN n°0640951998 - RCP Verlingue n° 02596690703 - VISA IBD N°983

**BUDGET 2018 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

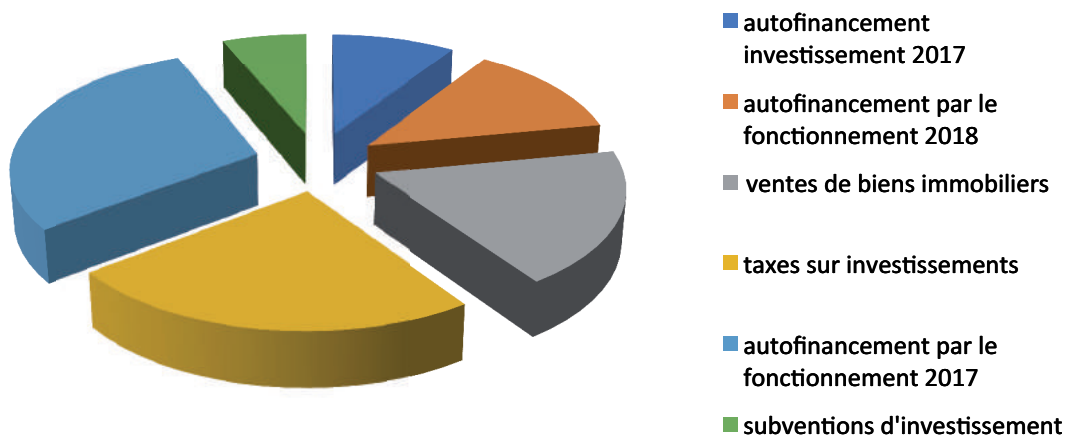
2 052 379,03 €

dépenses imprévues	20 000,00 €
remboursement des emprunts	160 600,00 €
études, logiciels, documents publics	107 898,40 €
aménagement de terrains	145 675,60 €
bâtiments	750 727,02 €
réseaux et voiries	223 448,35 €
constructions à venir	644 029,66 €

**BUDGET 2018 : RECETTES D'INVESTISSEMENT**

2 052 379,03 €

autofinancement investissement 2017	189 325,81 €
autofinancement par le fonctionnement 2018	262 261,48 €
ventes de biens immobiliers	376 700,00 €
taxes sur investissements	496 740,00 €
autofinancement par le fonctionnement 2017	600 068,74 €
subventions d'investissement	127 283,00 €





Jean-Marc Chanussot  
Le Maire



Elisa Mongeau  
Agent chargée  
de l'urbanisme



Anne-Marie Amaral  
Agent chargée  
de l'urbanisme



## Renouveau du domaine de La Grange Le Roy

Après une première découverte du projet au travers de l'exposition installée dans la salle polyvalente de la commune, la quarantaine de participants s'est vue présenter l'état actuel du site ainsi que les différentes composantes du renouveau du domaine de La Grange Le Roy.

Un premier temps en salle qui a été l'occasion pour M. Jean-Marc Chanussot, Maire de Grisy-Suisnes, de rappeler l'historique du site entre les années 1970 à 1990 (opérations privées sans surveillance des pouvoirs publics, échecs de premiers projets de réhabilitation...) et mettre ainsi en lumière les diverses causes de l'état actuel du domaine. Dénaturé depuis plus de 20 ans, il est aujourd'hui constitué de 55 hectares de parc, château et communs à l'abandon, mais aussi de friches et dépôts illicites de déchets.

Souhaitant donner un nouveau souffle à ce site, la Municipalité s'est ainsi rapprochée de la SAFER en 2012 pour engager une démarche de réflexion en vue de la réhabilitation du parc, d'un point de vue tant patrimonial qu'environnemental.

Présenté par la SAFER, le projet retenu vise à redonner vie au site sous toutes ses composantes : culturelle à travers une fondation d'art numérique, paysagère via la réouverture d'une perspective du XVIII<sup>e</sup> s., mais aussi agricole grâce à la prochaine plantation de noyers. Un projet équilibré et innovant, qui sera enfin mis en valeur par l'aménagement de liaisons douces entre les villages, le bourg et le domaine.

A la suite de cette première présentation, une séance d'échanges avec les Grisyssois a été animée afin de répondre à leurs questions et recueillir leurs avis. Trois sujets ont principalement attiré l'attention du public : l'environnement, qu'il s'agisse du traitement des pollutions actuelles ou de la protection des espèces ou arbres remarquables ; les possibles nuisances du chantier, et notamment la question du trajet et du nombre de camions (environ 80 camions emprunteront la RD471 depuis le Nord, soit 8 camions par heure en journée) ; enfin l'équilibre économique du projet, au sujet duquel il est à noter qu'il s'autofinancera via ses différentes opérations - aucune dépense publique n'est ainsi à prévoir.



L'échange en salle s'est poursuivi sur site pour une heure d'immersion complète, entre découverte du domaine actuel et projection dans son avenir souhaité. Le tour du château a été l'occasion d'évoquer son devenir, sa future destination culturelle, ainsi que de présenter la perspective à aménager sur près de 170 mètres. Quelques pas dans les chemins forestiers du parc ont par ailleurs permis d'appréhender notamment la question faunistique, grâce à quelques explications autour des barrières anti-retour disposées en vue du chantier (permettant aux batraciens de quitter le site sans pouvoir y revenir le temps des travaux, dont la durée est actuellement fixée à 5 ans pour un lancement à l'automne). Maintien des bâtiments historiques et nouvelles constructions contemporaines, protection des arbres remarquables, attractivité territoriale liée au projet culturel et numérique, ouverture sur son environnement par la création de liaisons douces : en salle ou sur site, de nombreux Grisyssois et Grisyssoises ont fait part de leur enthousiasme pour le projet présenté par la Ville et la SAFER.

*Un enthousiasme que nous espérons pouvoir lire prochainement, notamment lors de l'enquête publique qui se tiendra en mairie du 1<sup>er</sup> juin au 3 juillet 2018, pour laquelle nous vous invitons à venir découvrir le projet dans son intégralité, échanger avec le Commissaire Enquêteur et formuler vos avis.*

## UNE RÉUNION PUBLIQUE SOUS LE SIGNE DE L'ENTHOUSIASME !

A la veille de l'enquête publique dédiée au projet de réhabilitation du domaine de La Grange Le Roy, l'équipe municipale et la SAFER ont organisé samedi 5 mai une réunion d'information et d'échanges pour présenter le projet. Près de 40 Grisyssois et Grisyssoises ont répondu présents pour cette matinée placée sous le signe de l'enthousiasme.





# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - Commune de Grisy-Suisnes

Par arrêté préfectoral n°82018 DCSE EPU 001 du 26 avril 2018 est prescrite en mairie de GRISY SUISNES pendant 33 jours consécutifs soit du vendredi 1<sup>er</sup> juin au mardi 3 juillet 2018 à 17 h 30, l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur : la demande d'autorisation unique IOTA et la demande de permis d'aménager présentées par la SAFER Ile-de-France, dont le siège social est situé 19 rue d'Anjou 75008 PARIS dans le cadre du projet de réhabilitation de la Grange le Roy.

Les rubriques concernées au titre de la nomenclature installations, ouvrages, travaux et activités de la loi sur l'eau sont les suivantes 2.1.5.0, 3.2.3.0 et 3.3.L0.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Grisy-Suisnes - Place de la Mairie - BP 1 - 77166 Grisy-Suisnes.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront tenus à la disposition du public :

- en format papier en mairie de Grisy-suisnes - Place de la Mairie BP 1 - 77166 Grisy-Suisnes aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- en version numérique :
  - en mairie de Grisy-Suisnes sur un poste informatique dédié fourni par PubliLégal,
  - sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : [www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête en format papier ouvert en mairie de Grisy-suisnes aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- sur le registre unique dématérialisé accessible :
  - à la mairie de Grisy-Suisnes, à partir du poste informatique dédié fourni par PubliLégal,
  - sur le site internet des services de l'état en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : [www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques).
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [http://saferidf-rehabilitationlagrangeleroi-grisysuisnes@enquetepublique.net](mailto:http://saferidf-rehabilitationlagrangeleroi-grisysuisnes@enquetepublique.net).

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci.

Monsieur Jacky HAZAN, Ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Grisy-Suisnes, pour recevoir les observations des intéressés aux dates et heures suivants :

- mercredi 6 juin 2018 de 9 h 30 à 12 h 00
- mardi 12 juin de 9 h 30 à 12 h 00
- mardi 19 juin de 14 h 00 à 17 h 30
- samedi 23 juin de 9 h 30 à 12 h 00
- mardi 3 Juillet de 14 h 00 à 17 h 30 (dernier jour de l'enquête)

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la SAFER Ile-de-France.

M. Jean-Baptiste SCHWEIGER - Directeur Prospective et aménagement territorial (01 42 65 49 24 [jean-baptiste.schweiger@safer-idf.com](mailto:jean-baptiste.schweiger@safer-idf.com)).

Cet avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse précitée.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne - DCSE - Bureau des Procédures Environnementales, 12 rue des Saints-Pères-77010 Melun. Les dossiers sont également téléchargeables sur le site internet précité.

Copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de GRISY-SUISNES et publiée sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le Préfet de Seine-et-Marne et le Maire de GRISY-SUISNES statueront respectivement par voie d'arrêté sur la demande unique IOTA et sur la demande de permis d'aménager.

## DÉCLARATION PRÉALABLE

N° DOSSIER	IDENTITE	Adresse du terrain	Nature des travaux	Non opposition
DP1-77217-18-00002	Monsieur BAYE Ludwig 10 Avenue du Maréchal Joffre 77166 GRISY-SUISNES	B0484 10 Avenue du Maréchal Joffre superficie: 666 m²	Création d'une véranda	18/01/18
DP1-77217-18-00003	Mairie de Grisy-Suisnes Place de la Mairie BP1 77166 GRISY-SUISNES	ZL0145 Rue du Moulin a Vent superficie: 1025 m²	Travaux sur construction existante, Création d'une fenêtre PVC Blanc, barreaux noirs en applique	18/01/18
DP1-77217-18-00004	Madame PERANI Laurence 2 rue des Fleurs 77166 GRISY SUISNES	B0822 2 Rue des Fleurs superficie: 2914 m²	Travaux sur construction existante, Remplacement du bardeau par tuiles terrasson zingué, contrainte due à la faible pente. Colo	01/02/18
DP1-77217-18-00005	Monsieur ALLEAU Emmanuel 1, Chemin des Bois 77166 GRISY-SUISNES	ZP0045 ; ZP0046 1 Chemin des Bois superficie: 8138 m²	Création d'une piscine	27/03/18
DP1-77217-18-00006	Monsieur FIGUIER RODOLPHE 1 RUE DU 8 MAI 1945 77330 OZOIR LA FERRIERE	B0433; B0434 LES ROSERAIES - Avenue du Maréchal Joffre 77166 superficie: 2473 m²	Edification d'une clôture, Grillage type galvanisé hauteur 1,50 m Piquets fer. Pour clôturer une prairie	15/03/18
DP1-77217-18-00007	Monsieur FELIX YVES 8 rue Omer JOUAS 77166 GRISY SUISNES	B1582 8 Rue OMER JOUAS superficie: 1000 m²	Création d'une piscine	14/03/18
DP1-77217-18-00008	Monsieur et Madame TAVANTZIS Antoine 10 rue des Bois 77166 GRISY-SUISNES	B1449 10 Rue DES BOIS superficie: 1739 m²	Extension; Travaux sur construction existante	13/03/18
DP1-77217-18-00009	Monsieur GORGET Frédéric 6 Rue Sadi Carnot 77166 GRISY-SUISNES	B1504 6 Rue SADI CARNOT superficie: 659 m²	Travaux sur construction existante. Pose de volets en pin peint en blanc sur 3 fenêtres existantes donnant sur la rue	20/03/18
DP1-77217-18-00011	France PAC ENVIRONNEMENT 14 rue de l'Atlas 75019 PARIS	B0950; B1354 42 Rue DE LA LIBERATION superficie: 1378 m²	Travaux sur construction existante, Installation de 24 panneaux photovoltaïques noires mates en intégration au bâtis de la toit	16/04/18
DP1-77217-18-00013	Monsieur ROUDEAU Charla 11 rue des Vignes 77166 GRISY-SUISNES	E0670 11 Rue DES VIGNES superficie: 250 m²	Travaux sur construction existante, Réfection complète de la couverture en tuiles	04/05/18



Jean-Marc Chanussot  
Le Maire



Marie-France Blanpain  
Agent chargée  
du périscolaire



Elisa Mongeau  
Agent chargée  
du scolaire



## Inscriptions à l'école maternelle

### SONT CONCERNÉS :

- Les enfants nés en 2015 entrant en maternelle.
- Aucun dossier ne pourra être accepté pour les enfants nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- Les nouveaux arrivants sur la commune.

### Ecole maternelle « La Ruche » :

L'inscription s'effectue auprès de la mairie.

Les parents seront invités, par la Directrice, à visiter l'école avec leur(s) enfant(s) le 23 juin à partir de 9h.

### Ecole élémentaire « Champ Fleuri » :

Les enfants scolarisés en grande section, à l'école maternelle « La Ruche », seront automatiquement inscrits pour la rentrée prochaine à l'école élémentaire « Champ Fleuri ».

### Pour les deux écoles, se présenter en mairie, avec les pièces suivantes :

- le livret de famille ;
- le carnet de santé de l'enfant comportant les vaccinations obligatoires ;
- un justificatif de domicile.

## Cérémonie du Brevet des Collèges automne 2018

Pour la troisième édition, la cérémonie du diplôme national du brevet qui se déroulera en automne 2018, invitera les collégiens qui ont réussi leur examen en juin 2018, à se retrouver dans la salle du conseil municipal en même temps que les Trophées de la jeunesse (récompenses associations sportives et culturelles).

Les collèges du secteur (Arthur Chaussy, Georges Brassens, Sainte-Colombe, Sainte-Thérèse et Institution Nazareth) nous envoient la liste des récipiendaires.

Si votre enfant est collégien d'un autre établissement et qu'il obtient son brevet des collèges, faites le nous savoir, à l'aide du coupon ci-dessous. Cela nous permettra de le convier à cette cérémonie.



### COUPON REPONSE - RECIPIENDAIRE BREVET DES COLLEGES

Nom : ..... Téléphone : .....

Prénom : ..... E-mail : .....

Adresse : .....

Nom et adresse du collège : .....

A retourner à : Mairie - Place de la Mairie - B.P. 1 - 77166 GRISY-SUISNES

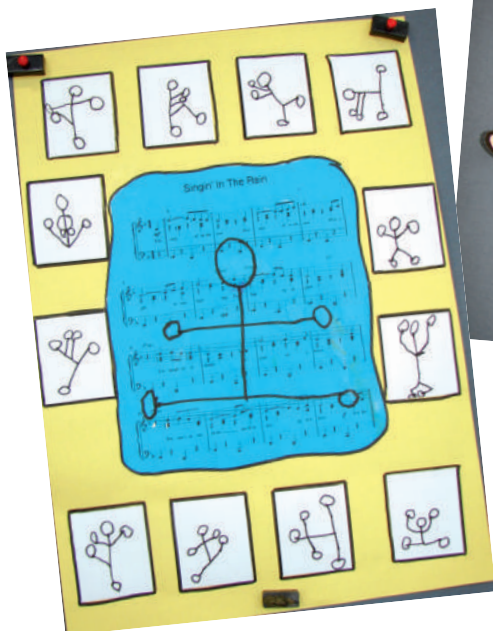
*BZZ BZZ... le printemps est arrivé à l'école maternelle « La Ruche »...  
... Parfois avec un peu trop d'avance, narcisses le 25 janvier !*



*Et après un hiver neigeux !!  
Quelle joie pour les enfants  
d'en profiter...*



*Nous avons continué à travailler sur le corps :  
corps et formes, corps et positions, corps en mouvement, corps et sentiments,  
corps et danse, corps dans l'art...  
En voici quelques exemples.*



*Nous vous invitons à venir nous retrouver le samedi 23 juin 2018 lors de notre kermesse qui se déroulera,  
de 10 h à 13 h, dans la cour de l'école élémentaire « Champ Fleuri ».*

*A bientôt pour de nouvelles informations de notre ruche en ébullition !*

*Toute l'équipe de la maternelle.*

# Carnaval à l'école



Les enfants de l'école maternelle ont rejoint dans la cour les élèves de l'élémentaire pour défiler autour du totem réalisé cette année par l'école champ fleuri.

Les équipes enseignantes maternelle - élémentaire.





## Ecole élémentaire "Champ fleuri"

Sortie des CE1 et CE1/CE2  
au musée de la Seine et Marne.

Les élèves des classes de Mme Floquet  
et Mme Lavigne sont allés visiter  
le musée de la Seine et Marne  
le 30 mars toute la journée.



Deux animations ont été proposées lors de cette sortie :  
"Fromages de Brie", le lait et ses différentes transformations  
comme celle du brie de Meaux avec dégustation !

"En sortant de l'école", à travers leurs jeux et leurs rencontres,  
les enfants ont découvert la vie des gens au début du siècle,  
dans la campagne briarde.

Cette sortie a beaucoup plu aux élèves.





René Morel  
Adjoint  
chargé des bâtiments



J. P. Cadet  
Réfèrent Technique  
et Hygiène

## Nouveau restaurant scolaire



Image virtuelle du nouveau bâtiment (ici en gris)

**Un audit en 2015 a fait ressortir que la cantine scolaire avec trois services entre 11 h 50 et 13 h 50, ne permet pas aux enfants de déjeuner dans de bonnes conditions.**

- Les maternelles de 11 h 50 à 12 h 35 ;
- Les CP – CE1 et CE2 de 12 h 40 à 13 h 05 ;
- Les CM1 et CM2 de 13 h 15 à 13 h 50.

Les enfants disposent de six tables rondes de 6 places (pour les maternelles) et 24 tables rectangulaires de 4 places, soit au total 114 places.

En 2018 le nombre de repas est compris entre 200 / 210 jours.

### - Fréquentation des écoles (période 2015-2017) :

Années	2015	2016	2017
Maternelle	101	88	94
Elémentaire	199	178	195
Total	300	266	289

### - Repas servis (période 2015-2017) :

2015	Repas / jours	213
2016	Repas / jours	207
2017	Repas / jours	205

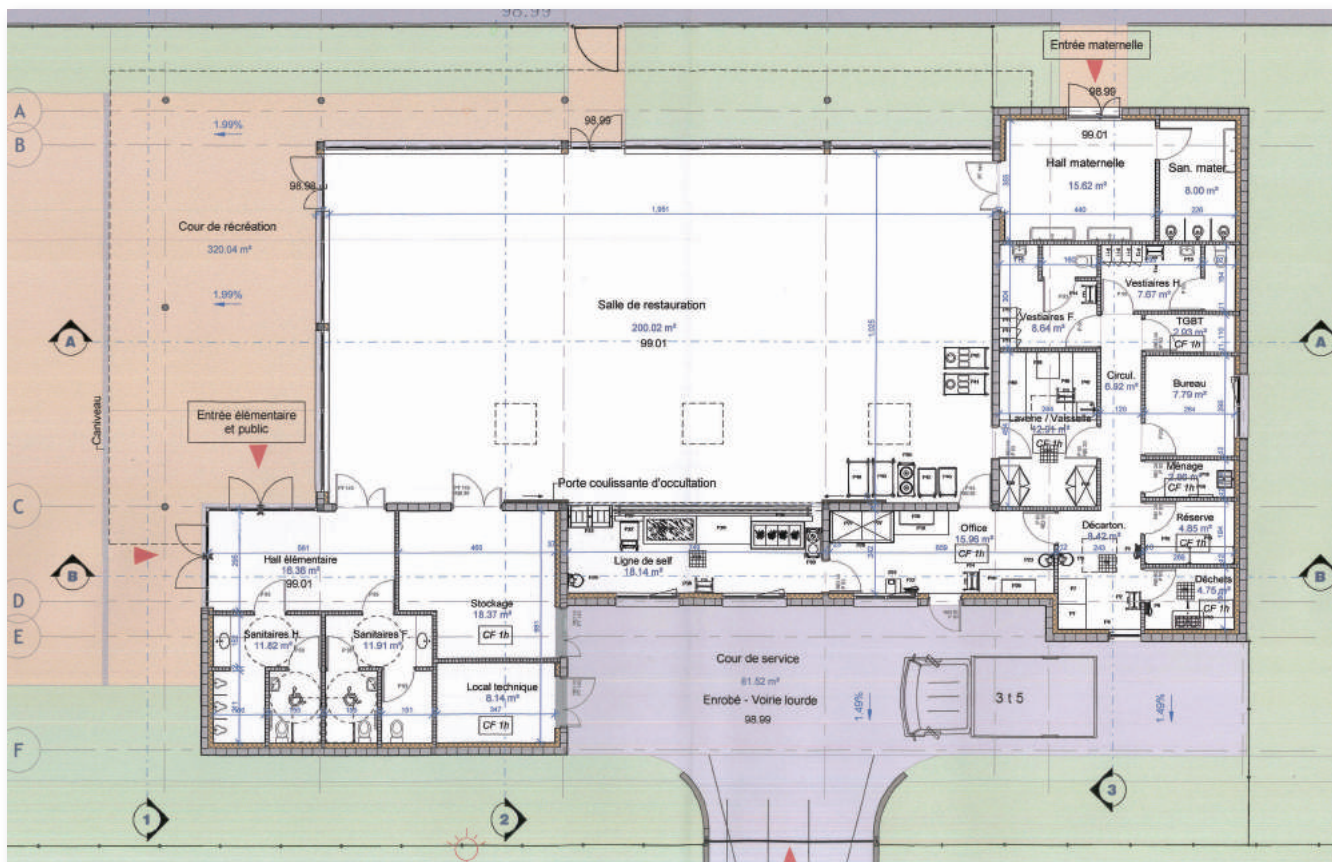
La commission recherche la meilleure solution pour améliorer les conditions d'accueil des enfants, repas pris trop rapidement dans une ambiance bruyante, pour le personnel un rythme de travail éprouvant, à peine le repas terminé et desservi, que le service suivant doit être prêt.

Il est étudié la possibilité de modifier et agrandir la salle actuelle, devant toutes les difficultés de cette option, la construction d'un restaurant scolaire est retenue.

Celui-ci doit être édifié à proximité des écoles. Le seul terrain disponible est l'espace vert derrière la maternelle.

La solution d'un self pour les élémentaires est retenue, ce qui permet un flux régulier et un service continu. Pour les maternelles le service à table est maintenu, dans un espace spécifique.

Suite aux études il ressort également qu'il est souhaitable de s'orienter vers une salle ayant une possibilité de polyvalence.



La construction a donc été décidée par le conseil municipal et les budgets alloués.

Cette construction est estimée à 2 583 485 € TTC, abords et voie d'accès compris. Des dossiers de subvention ont été montés et envoyés à la région (subvention C.A.R.) et aux services de l'état (DETR et dotation de soutien investissement).

Nous espérons obtenir des subventions d'un montant compris entre 1 017 134 € et 1 479 113 € soit 47.24% à 69.56% de subvention sur le coût du projet HT.

La part communal serait donc de 1 104 372 € à 1 566 351 € TTC.

Le dossier et le plan de financement envoyés à la Direction Départementale des Finances publiques ont permis une analyse de la soutenabilité financière du projet par l'administrateur des finances publiques qui a délivré un avis favorable. Cet avis a été motivé par la bonne santé financière de la commune et repose sur les constats suivants analysés sur une période de 3 ans (2015 à 2017) :

- Une épargne brute et nette qui croît fortement sur la période. L'épargne brute représente 23% des produits réels, valeur bien supérieure à celle de la strate régionale (15%). Notre capacité d'autofinancement pourrait ainsi utilement servir à financer les autres opérations d'investissement prévues sur la période.
- L'endettement. Nous avons une capacité de désendettement favorable inférieure à 4 ans (pour un seuil communément admis se situant entre 5 et 7 années d'affectation de l'épargne brute). Nous pourrions donc souscrire un emprunt pour financer la part communale et conserver une capacité de désendettement satisfaisante de 6 ans.
- Augmentation forte des réserves mobilisables avec une couverture de charges réelles de 6 mois (pour un seuil destiné à garantir la continuité des paiements déterminé entre 2 et 4 mois).

Nous pouvons donc financer la part communale du coût de cet investissement sans détériorer notre situation financière et en gardant une capacité d'investissement sur d'autres projets.



Philippe Carton  
Adjoint chargé  
de la voirie



J. P. Cadet  
Référent Technique  
et Hygiène

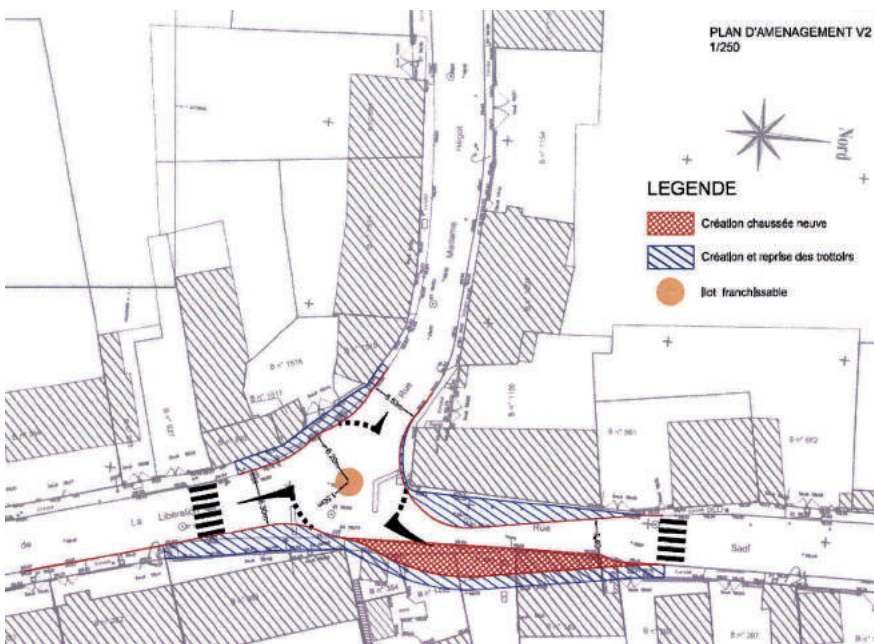
## AMENAGEMENT DU CARREFOUR SADI CARNOT



Carrefour rue Sadi Carnot avant démolition

**Nous sommes en cours d'aménagement du carrefour Sadi Carnot,** carrefour redouté par les conducteurs et les conducteurs de bus en particulier. De gros travaux de démolition et d'aménagement de la chaussée et des trottoirs et autres zones de stationnement permettront une sécurisation du secteur pour tous les usagers.

Evolution de la démolition au 31, rue Sadi Carnot (maison appartenant à la mairie)



Plan du carrefour après travaux





Fleurissement du monument aux morts par des rosiers



Plantations de rosiers chemin de l'Ormeau

## FLEURISSEMENT ET ENTRETIEN DES MASSIFS



Achat d'une tondeuse mulching



Installation d'une barrière sur la voie communale N°4 d'Evry-les-Châteaux à Suisnes



Massifs devant la mairie



Remplacements des fleurs annuelles par des arbustes et plantes vivaces.



Christophe Raynard  
Elu chargé  
des associations



Céline Lopes  
Agent chargée  
des associations



## FORUM DES ASSOCIATIONS

Comme chaque année, la Commune organise le Forum des Associations.

Cette manifestation est l'occasion pour les associations présentes sur le territoire de promouvoir leurs activités et pour les Grisyssois de faire leur(s) choix parmi ce large panel proposé.

*Vous pourrez retrouver au forum les associations ci-contre.*

*Certaines d'entre elles bénéficient de la réduction « tickets jeunes » proposée par le C.C.A.S. de la commune qui participera également à l'évènement.*

Nous aurons la joie de vous accueillir le dimanche 9 septembre 2018 à partir de 9 h au gymnase communal.

Venez nombreux !

ASSOCIATION	ACTIVITÉ	BÉNÉFICIAIRE DU TICKET JEUNE
BIEN ETRE POSTURAL	Stretching postural	OUI
CKDA KARATE	Karaté	OUI
CLUB DU 3 <sup>ème</sup> AGE	Informatique, jeux de cartes...	OUI
ECOLE DE DANSE	Danse	OUI
ENGLISH FOR ALL	Cours d'anglais	OUI
ENSEMBLE VOCAL DE GRISY	Chorale	OUI
GRISY AIR MODEL	Aéromodélisme	OUI
GRISY GYM	Gymnastique	OUI
HANDBALL 77	Handball	NON
IRON 18	Kettlebell sport	OUI
JUDO CLUB	Judo	OUI
KRAV MAGA	Krav Maga (sport de combat)	NON
L'ACADEMIE D'AZELE	Arts plastiques	OUI
LE PETIT THEATRE DE GRISY	Théâtre	OUI
LES RANDONNEURS de la Barbançonne	Randonnée	OUI
MIDORIRYU	Aïkido	OUI
PAS DE TORTUE...PAS DE LIEVRE	Yoga	OUI
SALSENIO	Danse	OUI
S.L.C ECOLE DE MUSIQUE DE COUBERT	Musique	OUI
TENNIS CLUB	Tennis	OUI
TENNIS DE TABLE DE GRISY	Tennis de table	OUI
UNION MUSICALE	Musique	OUI
VOLLEY-CLUB	Volleyball	OUI

### Carrosserie - Peinture - Entretien



**AUTO - MOTO**

TOUTES ASSURANCES

26 TER, RUE MADAME HÉGOT  
77166 GRISY-SUISNES

TÉL. : 06 76 35 77 96



**PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS**

**Catherine et Pascal Oriot**

Vente au détail

du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.

Fermé le dimanche et jours fériés

OUVERT :

MARS - AVRIL - MAI - OCTOBRE - NOVEMBRE

Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES

**Tél. : 01 64 05 95 76**

# Spectacle

Venez découvrir les différentes danses enseignées dès 5 ans à L'école de Danse de Grisy en venant découvrir leur nouveau spectacle qui aura lieu à la salle Notre-Dame-des-Roses :

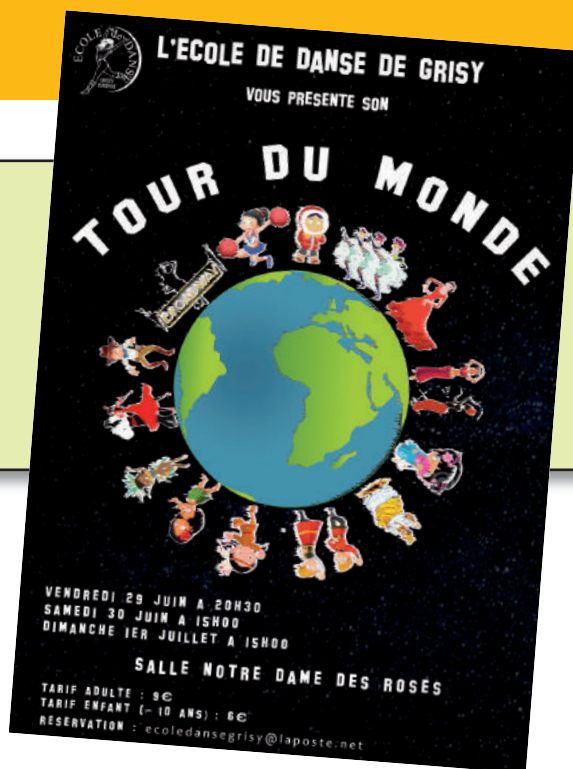
Vendredi 29 juin à 20h30

Samedi 30 juin à 15h

Dimanche 1<sup>er</sup> juillet à 15h

Réservation par mail à l'adresse [ecoledansegrisy@laposte.net](mailto:ecoledansegrisy@laposte.net)

Tarif adulte : 9 € - Tarif enfant : 6 €



## Des compétitions, encore des compétitions ...



Le début d'année est toujours signe de compétitions toutes catégories d'âge confondues.

Les benjamins ont participé à leur première compétition officielle, le secteur de Seine et Marne Sud et Levy Gueusy y a fait une très belle performance.

En minime, c'est Louise Brandt qui s'est qualifiée pour le championnat Ile de France.

Pour nos plus jeunes judokas, notre interclubs annuel, le 20 janvier leur a permis de fouler les tatamis des combats.

Une centaine de judokas ont répondu à l'appel une fois de plus. Pour garder le rythme durant les vacances d'Avril, un stage leur était proposé sur la première semaine au dojo de Chevry-Cossigny. D'autres interclubs les attendent pour finir cette saison.

Nous fêtons cette année la 30<sup>ème</sup> saison du Judo Club de Grisy-Suisnes. A cette occasion, nous organisons une tombola : merci par avance de votre participation et de l'accueil que vous réserverez à nos judokas.

Bonne fin de saison sportive à tous !!



L'école de Danse de Grisy-Suisnes dispose depuis plusieurs années d'une section Fitness,

Le lundi de 20 h 15 à 21 h 30 avec Audrey :

son cours se compose de Zumba puis de renforcement musculaire (bras /abdos/fessiers)

Et le jeudi de 20 h 15 à 21 h 30 avec Roberto :

son cours se compose de Zumba puis de Strong (fitness cardio)

Venez danser et transpirer avec nous sur des rythmes endiablés !

N'hésitez pas à venir faire un cours d'essai dans une ambiance conviviale à tout moment de l'année.

Contact : Patricia 06.21.89.05.81



## L'association SALSENIO

vous attend l'année prochaine pour ceux qui souhaitent danser la Salsa, le Rock et les danses de salon, tout en se divertissant.

Nous vous attendons au Forum en septembre.

Passez de très bonnes vacances !

Merci





Depuis le début de la saison 2017/2018, nous avons recruté un entraîneur Bruno NAUDINOT, il s'occupe des jeunes de 20 h à 21 h et des adultes de 21 h à 22 h 30.

Les résultats ne se sont pas fait attendre puisque dès la phase 1 :

- L'équipe 1 de GRISY composée de BAILLY Laurent, MARY Julien, CANDE Arnaud, REKAS Jean Christophe et TELL Yann termine première du championnat CDSMR (Comité Départemental des Sports en Milieu Rural).

En FFTT l'équipe 1 obtient son maintien en 1<sup>ère</sup> division.

- L'équipe 2 de GRISY composée de LEFEVRE David, BERT Mickaël, GUEGO Thierry, CANDE Bertrand, JUMELAIS Aurélien et CANDE Coralie se classe aussi première de la phase 1 en 2<sup>ème</sup> division obtenant son ticket pour le plus haut niveau CDSMR rejoignant l'équipe 1 en 1<sup>ère</sup> Division. En FFTT l'équipe 2 avec le renfort de BERT Michel et GERVAIS Philippe obtient la 1<sup>ère</sup> place en 3<sup>ème</sup> Division FFTT, puis avant la dernière journée de la phase 2 en 2<sup>ème</sup> division a déjà assuré la montée en première division. Il faut noter aussi la première participation d'une équipe de jeunes en critérium - 16 ans CDSMR, équipe composée de NIELLEZ Tom et VIZCAÏNO Romain, obtenant une méritoire 3<sup>ème</sup> Place.

Comme chaque année depuis 3 ans, GRISY sera représenté au niveau National, le Championnat de France se déroulant cette année à BETHUNE les 19 et 20 mai 2018, l'équipe HARBAT composée de MARY Julien et CANDE Arnaud étant repêchée après une seconde place en Championnat de Seine-et-Marne, une deuxième équipe participera aussi au Championnat de France, l'équipe féminine composée de CANDE Coralie et CLERAY Isabelle (TT MONTOIS) invitation faite pour compléter le plateau des équipes féminines.

**Si vous voulez venir taper la petite balle, n'hésitez pas à vous joindre à nous le lundi de 19 h 30 à 21 h pour les enfants, 20 h à 23 h pour les adultes, et le vendredi de 20 h 30 à 24 h.**

Dans le cadre du développement du handball sur le territoire, le club de handball de Brie Comte Robert propose depuis trois ans maintenant des entraînements, chaque vendredi, au gymnase situé rue des bois, à côté de l'école primaire de Grisy.

Les horaires sont en fonction de la catégorie d'âge des enfants :

- 11 ans de 17 h 00 à 18 h 30
- 13 ans de 18 h 30 à 20 h 00

L'encadrement est assuré par M.Guichet, entraîneur au club de Brie et professeur d'Education Physique Sportive (EPS) au lycée Bougainville, assisté d'un jeune entraîneur en formation.

Nos objectifs sont multiples mais l'essentiel reste l'épanouissement de l'enfant dans un cadre déterminé, par le biais d'une approche conviviale et ludique tout en apprenant les fondamentaux de l'activité handball : la motricité en général et spécifique au handball, jouer avec les autres, développer le goût de l'effort...

Pour les plus âgés il s'agit de valoriser ces acquis et de les mettre en œuvre dans un schéma collectif plus structuré et organisé afin de pouvoir intégrer un collectif et envisager la pratique en compétition.



## HANDBALL



A Grisy nous ne faisons pas de compétition les week-ends. Nous organisons des matchs amicaux ou des minis tournois les veilles de vacances scolaires au gymnase du COSEC à Brie Comte Robert. Nul n'est obligé d'y participer, mais c'est un moyen de se confronter à d'autres enfants d'une même catégorie d'âge et de voir les progrès réalisés en cours d'année.

Une rencontre parents / enfants est organisée pour clôturer l'année. Pour l'année 2017-2018 le montant de la cotisation est de 80 €.

**Présence de l'encadrant au forum des associations de Grisy pour prise des inscriptions ou de plus amples renseignements.**

M.GUICHET

## C'EST LA RENTREE !

Votre enfant ou vous-même avez envie de pratiquer un sport ? Avez-vous pensé au tennis, un sport complet, dynamique à proximité de chez vous ? Notre association locale est ouverte à tous, quel que soit votre niveau (même débutant) et encadrée par un éducateur breveté d'Etat.



Venez faire un test et nous rencontrer au forum des associations. Vous pouvez nous rejoindre, il n'est jamais trop tard pour prendre de bonnes résolutions !

### Le club vous propose :

- Des cours collectifs pour enfants à partir de 5 ans.
- Des cours collectifs réduits pour adultes, y compris débutants, en soirée ou weekend.
- Pour progresser : des stages pendant les vacances scolaires pour vos enfants, et des stages avec des créneaux en fin de journée pour les adultes.
- Des rassemblements, des animations, des tournois et compétitions pour jeunes et adultes en fonction des envies de chacun.

**Si vous souhaitez essayer ou avoir des renseignements, contacter Fabien Timbert : 06 88 94 52 69 ou Gilles Bonnet : 06 87 62 18 25 qui vous apporteront une écoute attentive.**

A très bientôt sur nos courts.

## LE STRETCHING POSTURAL® LE BIEN ÊTRE AUTREMENT !



Une technique corporelle globale aux actions préventive, complémentaire, curative.

Le Stretching Postural® a pour but essentiel de favoriser une régulation tonique grâce à des étirements volontaires et des contractions musculaires profondes.

C'est une technique statique globale qui laisse libre cours à l'interprétation des sensations et des émotions pour agir sur de multiples fonctions organiques, assurée par des respirations spécifiques.

La méthodologie est précise, tant pendant les postures que pendant les séances.

Le travail d'appuis ainsi qu'une construction musculaire intense amènent une puissance du corps. Seuls les moyens d'action sont donnés, non les buts.

La réalisation est possible pour tous car il n'y a ni performance, ni modèle, ni compétition.

**Pour plus d'informations contactez :**  
**Marie-Hélène au 06.61.57.57.73**  
**ou par mail : mhstretch.in2aissance@yahoo.fr**  
**blog : <http://mhbonino.unblog.fr>**

**S-Style Beauté** *Le style jusqu'au bout des ongles.*  
www.sstylebeaute.fr

Envie d'embellir vos ongles, de bichonner vos mains, de changer leur aspect au gré de ses envies ? Avec S-Style Beauté vos mains, joliment décorées sur ongles naturels ou angles en capsule deviendront le reflet de votre personnalité.

S-Style Beauté vous propose une prestation de qualité, une écoute, des conseils dans un cadre chaleureux et calme.

S-Style Beauté, c'est aussi l'embellissement de vos ongles de pieds pendant les périodes des vacances d'été, la pose de strass dentaire pour un sourire étincelant, la permanente de cil.

A Grisy Suisnes (Seine-et-Marne) uniquement sur rendez-vous. Du lundi au samedi de 9h à 19h. Possibilité de nocturne sur demande.

Contactez Sandrine au 06 74 38 67 47 - Email : [contact@sstylebeaute.fr](mailto:contact@sstylebeaute.fr)

**Au Coeur de Soi**  
L'équilibre et le bien être pour tous

**Sandrine DELHOMME**  
**SOPHROLOGIE - HYPNOSE**

06 73 18 98 71  
Consultations sur RV

Cabinet privé  
9 Rue Paul Doumer  
77166 GRISY SUISNES

Certification Professionnelle  
Inscrite au Répertoire National

[www.hypnose-therapies-breves-77.com](http://www.hypnose-therapies-breves-77.com)  
[www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com](http://www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com)

Chambre Syndicale de la Sophrologie



M. Mickaël ALVES RODRIGUES, est un athlète de haut niveau en équipe de France de KETTLEBELL SPORT.

Champion du Monde 2016, Champion d'Europe 2017, et deux fois Champion de France Elite 2017 et 2018.

Il est également membre du Comité Directeur de la Fédération Française de KETTLEBELL SPORT.



En septembre 2017 il décide de fonder l'Association IRON18.

L'association IRON18 a pour but de développer le KETTLEBELL SPORT, de former et de faire participer des athlètes à des compétitions nationales voire internationales.

L'équipe IRON18 compte déjà quinze athlètes, dont trois en équipe de France ELITE, et quatre en équipe de France AMATEURS.

Le club a remporté à deux reprises le trophée des meilleurs clubs lors de l'OPEN DE FRANCE 2017 et 2018.

L'association IRON18 aura le plaisir de rejoindre la commune de GRISY-SUISNES la saison prochaine et ainsi représenter notre commune lors des prochains événements sportifs au sein du KETTLEBELL SPORT.

IRON18 a également pour ambition d'organiser le championnat de FRANCE ELITE 2019 au sein de la commune.

**En attendant, le club organise le 16 juin 2018 les "IRON18 GAMES", une compétition rassemblant les meilleurs athlètes Français AMATEURS et ELITE.**

**Pour tous renseignements, nous vous invitons à envoyer un mail à l'adresse suivante : [iron18@outlook.fr](mailto:iron18@outlook.fr)**

**Club Karaté**

Eric JOURNOT  
06 20 21 29 09

Cours enfant  
Lundi et Jeudi  
de 17h45 à 18h45

cours d'essai  
les lundis de juin 2018

## Le Ju-jutsu Mushinryu : art martial traditionnel et self-défense pour tous !

### Qu'est-ce que le Ju-jutsu Mushinryu ?

Le Ju-jutsu est un art martial qui vise à neutraliser un adversaire plus imposant, plus fort, plus armé que soi. Armand Valle, fondateur de cette école, a voulu retourner au plus près des origines du Ju-jutsu traditionnel tout en le modernisant. Pour cela il a supprimé la compétition, afin d'axer le travail sur la self-défense. Ce système a fait ses preuves notamment lors de la formation de gardes du corps importants, ou des ERIS (unité d'intervention en milieu pénitentiaire).

Lorsqu'on parle de self-défense, il y a deux approches différentes. La première est d'apprendre des mouvements simples que l'on pourra refaire en cas d'agression. La seconde vise à pratiquer des techniques plus élaborées qui provoqueront en vous des changements de façon à vous rendre plus performants (plus rapide, plus puissant etc...), afin de pouvoir réagir en cas d'agression.

Mushinryu signifie école de l'esprit vide. Le but de cette pratique est de libérer l'esprit de façon à prendre la bonne décision au moment où il faut la prendre. Le maître de cette école empreint de zen rappelle souvent « toute pensée est déjà vieille », ce qui signifie que si vous réfléchissez à ce qui se déroule, vous ne pouvez agir qu'en retard.



durant les examens) après quelque temps de pratique. Les arts martiaux permettent aussi de prendre confiance en soi, de réussir à s'affirmer et à vivre en groupe. Cette pratique aide également à prendre du recul sur ce qui peut arriver. Enfin, vous profiterez d'un moment convivial et agréable, car c'est avant tout un loisir, un moment qui permet de se détendre après une journée stressante.

### Où nous retrouver en Seine et Marne ?

A Grisy-Suisnes, vous pouvez venir essayer le mercredi soir de 21 h à 22 h et le samedi matin de 11 h 30 à 14 h. S'inscrire au club de Grisy-Suisnes vous laisse l'opportunité de partager les cours de Moissy-Cramayel gratuitement le mercredi soir (19 h à 20 h 30), le vendredi soir (19 h à 21 h), et le dimanche matin (10 h à 12 h).

Contact : Marvin : 06 25 78 12 86 - <https://jujutsu-grisy-suisnes.fr/> - Facebook : Ju-jutsu Mushinryu Grisy-Suisnes



Pour travailler cet état d'esprit, le Mushinryu se base sur le travail à plusieurs.

L'exercice principal, le **taninzugeiko**, a pour but d'apprendre à gérer le stress, le souffle et la situation en cas d'agression à plusieurs sur une même personne.

### Qui peut pratiquer ?

Tout le monde. Même si le Mushinryu comporte des chutes, les élèves qui ont des problèmes de dos (scoliose, hernie...), peuvent pratiquer de manière différente.

### Qu'est-ce que cela va changer dans votre vie de tous les jours ?

Ce que l'on apprend au dojo, ne sert pas qu'au dojo. Certains élèves rapportent qu'ils sont plus concentrés (au travail, pendant les cours,



Pour nous trouver, c'est tout simple !  
Nous sommes juste en face  
du Musée de la Rose

- GRISY MATERIAUX -  
rue de la Gare  
77166 Grisy-Suisnes

Tél.: 01 64 88 93 38 - 09 66 84 93 38  
Portable : 06 33 49 67 31

Mail : [grisymateriaux@orange.fr](mailto:grisymateriaux@orange.fr)



Site internet :  
[www.grisy-materiaux.fr](http://www.grisy-materiaux.fr)

## Vente aux professionnels et particuliers

### FOURNITURE DE MATERIAUX POUR LE GROS OEUVRE

- Acier, parpaing, ciment, couverture,
- bois, isolation, BA 13,
- Sables, graviers, mélanges
- En vrac ou en big-bag,
- Outillage et quincaillerie,

### Livraison dans la journée sur chantier ou à domicile

Ouvert du Lundi au Vendredi :  
7h -12h / 13h30-17h30  
Samedi : 7h30-16h00 sans interruption



## L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE COUBERT à Grisy-Suisnes

Afin de faciliter l'accès à la musique aux habitants de la commune, l'école de musique de Coubert s'est installée dans l'ancienne bibliothèque. Elle y dispense des cours de guitare le lundi, violon le mardi, de batterie le mercredi et d'éveil musical le mardi à partir de 17h30 pour les plus petits.

### L'École de musique de Coubert :

C'est 110 élèves, onze professeurs où on y apprend l'accordéon, la batterie, le djembé, la guitare, le piano, le violon, le tambour, la trompette, la clarinette, le saxophone, le solfège et l'éveil musical et depuis le mois d'avril, le chant. L'ensemble des cours se déroule à la maison des associations dans l'ancienne gare, tout au long de la semaine en période scolaire (sauf le djembé qui a lieu au centre de rééducation).

### L'Harmonie des Gués de l'Yerres :

L'harmonie des Gués de l'Yerres est le fruit d'un partenariat entre l'union musicale de Grisy-Suisnes et l'école de musique de Coubert. Le mercredi soir de 20 h 30 à 22 h 00, une quinzaine de musiciens, dont la majorité sort de l'école, répètent sous la direction de leur chef d'orchestre.

L'harmonie se produit dans diverses manifestations : fêtes de villages, concerts d'églises, commémorations, carnivals etc... Bien entendu, le chef est heureux d'accueillir chaque année de nouvelles recrues ...

Lors de la journée des vœux du maire, le 13 janvier, l'harmonie des Gués de l'Yerres a interprété quelques-uns de ses morceaux accompagnée par la chorale de Grisy-Suisnes. Cette année, les commémorations du 8 mai ont eu lieu sous un splendide soleil. Des femmes et des hommes en tenue d'époque (principalement en GI) sont venus rejoindre l'harmonie.

### Projets pour l'année 2018 / 2019 :

Notre agenda est déjà bien rempli en ce qui concerne cette nouvelle année :

- Pour clore la fin de l'année, un grand concert des élèves aura lieu le 26 mai au théâtre de l'UGECAM de Coubert organisé par l'ensemble des professeurs et des élèves. Un luthier viendra présenter ses guitares, résultat de son travail qu'il ne manquera pas de vous décrire. Cette manifestation est ouverte à tous, parents, amis ou tout simplement, amateur de musique.

- Le 21 juin, fête de la musique, vous pourrez applaudir le groupe Twenty Two à Fontenay Trésigny ou le groupe Whatif à Yèbles.

- Ces deux formations se produiront le samedi 23 juin ainsi que l'harmonie des gués de l'Yerres et du groupe Win'Chester à Soignolles

- Organisation d'un « Café Chantant » courant novembre ou chacun est invité à pousser la chansonnette

- Cérémonies commémoratives du 11 novembre à Soignolles, Coubert, Grisy-Suisnes et à Courquetaine pour le centenaire de la fin de la « Grande Guerre ».

- Marché de Noël à l'UGECAM début décembre

- Prestations des élèves à la maison de retraite la « melod'hier »

- Cérémonies commémoratives du 8 mai à Soignolles, Coubert et Grisy-Suisnes.  
Nous sommes ouverts pour d'autres manifestations selon les possibilités et disponibilités de chacun.

Vous pouvez toujours nous rejoindre  
sur notre page facebook : [ecoledemusiquedecoubert](https://www.facebook.com/ecoledemusiquedecoubert)



## VOTRE PARTENAIRE IMMOBILIER à Grisy-Suisnes et ses environs

01 64 05 40 00  
[www.bel-immo.fr](http://www.bel-immo.fr)



**AGENCE**  
**Bel'immo**  
TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

190, rue du Général Leclerc  
**77170 BRIE-COMTE-ROBERT**  
Sortie BRIE - Direction COUBERT  
Ouvert du lundi au samedi de 9H00 à 19H00

**FICHER**  
**AMEPI**  
Indépendance Partagée

### VENDRE, ACHETER, LOUER, la clé de votre projet - Estimation gratuite



Pour tout sauvetage ou aide à la stérilisation sur Grisy-Suisnes  
Contactez Carine : 06 47 05 61 72



## Association SHANA

“ Sauvetage et Hospitalité des Animaux, Non à l'Abandon ”  
Située à Moissy-Cramayel, intervient sur Grisy-Suisnes et Cordon  
ADOPTION : 06 62 26 72 71 - association-shana.com



Parmi tous nos animaux à adopter,  
nous vous présentons "Julie"  
en attente d'un nouveau foyer

Née le 01/08/2013 (FIV+)  
Née le : 1 Août 2013  
Identifiée par tatouage



Regroupement  
des Chats  
Perdus

Nombreux chatons  
disponibles

Stérilisée. Vaccinée Typhus et Coryza. Testée FIV (Sida) positive - FeLV (Leucose) : Négative

Santé : FIV positive (Le sida du chat est non transmissible à l'homme)

Julie est une jolie minette calme et discrète. Cette demoiselle recherche plutôt une famille sans enfants et avec une certaine connaissance des félins. Elle peut être en demande d'attention en réclamant des caresses comme souhaiter sa tranquillité, Julie est mignonne mais elle a son petit caractère et sait se faire comprendre. Elle ne semble pas ravie à l'approche des congénères, être seule et un appartement sera parfait. C'est avec un peu de patience qu'il faudra apprivoiser et apprendre à connaître cette minette si jolie.

Adoptable en Île de France sous contrat d'adoption dans notre refuge le Regroupement des Chats Perdus 91330 YERRES. Une participation aux frais vétérinaires vous sera demandée lors de l'adoption.

Nous sommes régulièrement à la recherche de familles d'accueil.

Si vous souhaitez nous aider et avoir plus d'informations,  
contactez-nous du lundi au samedi : de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h  
au : 06.52.10.13.38 ou 06.52.96.60.07 - par mail : rcp91330@gmail.com

POUR TOUTES ADOPTIONS :

De 9 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h - Du lundi au samedi

Tél. : 09 53 63 82 79 ou 06 52 10 13 38 Elisabeth : 06 52 96 60 07

site internet : www.refuge-chats-perdus.fr

## ENSEMBLE VOCAL DE GRISY



C'est avec un réel plaisir que nous avons fondé en septembre 2017 notre chorale.

Nos répétitions sont tout simplement un pur moment de plaisir et de joie où nous vivons notre passion.

Nous avons fait nos premiers pas sur scène aux vœux du maire et nous le remercions vivement pour cette invitation ; un concert à EVRY-GREGY organisé par notre chef de chœur, Lionel. Petites scènes mais grandes émotions.

C'est donc tout simplement que nous vous invitons à nous retrouver chaque lundi de 20 h 30 à 22 h dans une ambiance décontractée. (Portes ouvertes le 18 juin et le 17 septembre 2018).

Amateur de musique ou non, chanteur expérimenté ou débutant, quel que soit votre niveau vous pouvez prendre rapidement beaucoup de plaisir à chanter.

Un grand merci à notre chef de Chœur Lionel CHARRASSE, pour sa patience, son dynamisme, sa bonne humeur et son professionnalisme. Nous vous donnons rendez-vous au forum des associations qui aura lieu le 9 septembre 2018.

Le portrait de votre animal préféré,  
ou une idée originale d'offrir  
à ceux que vous aimez leur animal de compagnie.

Huiles - Pastels - Gouaches d'après photos



Pour tous renseignements : Marie-Odile VIBIEN-BRATH  
06 60 88 40 58 - Grisy-Suisnes



### Que s'est-il passé à la bibliothèque pendant ce premier trimestre 2018 ?



Les élèves de Moyenne et Grande Sections de la classe de Muriel exposent leurs créations artistiques sur le thème du corps humain.



Les élèves de PS, MS & GS des classes de Sylvie, Fabienne & Isabelle sont venus écouter des histoires.



Contée "Conte et Raconte les cinq continents" par les étudiants de BTSA DATR du Lycée Agricole Bougainville. Merci à Léa, Lucas et Jade.



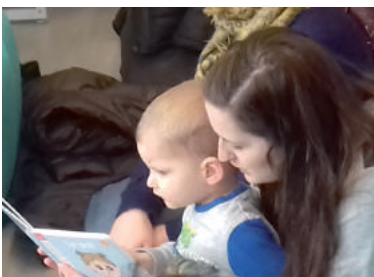
Exposition "François Place, Univers d'explorateurs".



Les élèves de CM1 de la classe de Nathalie ont réalisé un puzzle géant de la carte de la Communauté de Communes de la Brie des Rivières et Châteaux. Il sera exposé durant tout le mois de mai à la bibliothèque avant de voyager dans les 31 communes de la C.C.



Les élèves de CP-CE1 de la classe de Sonia sont venus emprunter des livres.



Tous les bébés de Grisy-Suisnes nés en 2016 et 2017 ont été invités à un petit déjeuner "Doudou Conte".



Animation pour les enfants de 5 à 8 ans autour de l'album de Marcus Pfister : "Flocon trouve un ami"

# LE SALON

Conseil en Image - Rencontre



*Des professionnelles au service de votre beauté  
et de votre bien-être*

- CARTE DE FIDÉLITÉ -

- NOS ENVELOPPES CADEAUX -  
sur tous nos services à partir de 25 euros

CONSEILS ET TARIFS COMPLETS SUR DEMANDE

Mardi - mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h  
Nocturne le vendredi - Journée continue le samedi

**MASCULIN - FÉMININ**  
Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%

COIFFURE - ESTHETIQUE - ONGLERIE  
CONSEIL EN IMAGE - MAQUILLAGE semi-permanent  
U.V.A. (Cabine de bronzage agréée Verre et Quartz)  
PROGRAMME BEAUTE - SPECIAL MARIAGE



Suivez toute notre actu.  
sur Facebook Le Salon Grisy-Suisnes

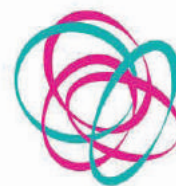
*Venez découvrir la différence près de chez vous !*  
29, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

**Tél. : 01 64 05 90 62**



## UN ESPACE FONCTIONNEL ET CONVIVAL

**NOTRE DAME  
DES ROSES**  
Grisy Suisnes  
centre culturel



**L'association « Notre Dame des roses de Grisy » propose tout au long de l'année des conférences, films, formations, pièces de théâtre...**

Programme 2018-19 disponible sur le site [www.cndr.fr](http://www.cndr.fr) et au forum des associations.



Le Centre Culturel Notre-Dame des Roses accueille dans l'amphithéâtre et la salle de réception, les entreprises, associations, familles pour l'organisation de conférences, séminaires, assemblées générales, formations, spectacles, cocktails, repas...

Renseignements et réservations contacter Claudine Bourgois  
07 81 756 356 – [centrenotredamedesroses@gmail.com](mailto:centrenotredamedesroses@gmail.com)

## Avis aux amateurs d'histoire et... de jardinage

De nouveaux bénévoles ont rejoint l'association, mais elle manque encore cruellement de main-d'œuvre. Si vous avez du temps libre, si l'histoire de votre village vous intéresse, si vous aimez les roses et la terre, alors n'hésitez plus ! Vous serez les bienvenus !

Contacts : soit par mail [museedelarose@gmail.com](mailto:museedelarose@gmail.com),  
soit par téléphone  
aux 06 10 24 45 66 ou 06 82 45 09 64

Pour découvrir plus amplement l'association,  
rendez-vous sur le site [www.museedelarose.fr](http://www.museedelarose.fr)



**GRISY-SUISNES**  
**10 JUIN 2018**  
ANCIENNE GARE DE GRISY

# Fleurs en fête

- VENTE DE VÉGÉTAUX, FLEURS ET ARBUSTES,
- ARTISANAT & PRODUITS RÉGIONAUX
- ATTRACTIONS & ANIMATIONS
- VISITES DU MUSÉE (ENTRÉE 4 €)
- EXPOSITIONS VÉHICULES ANCIENS
- RESTAURATION SUR PLACE

ENTRÉE GRATUITE • 9 H - 18 H

Organisation & Contact  
Musée de la Rose  
Mairie de Grisy-Suisnes 77166 Grisy-Suisnes  
[museedelarose@gmail.com](mailto:museedelarose@gmail.com)

Partenaires  
CA BRIE PICARDIE

Guinguette dans la roseraie 11 h - 17 h



Le musée a affiché complet le vendredi 23 mars 2018 lors du concert « Allons voir si la rose... ». Clavecin, flûte et contre-ténor ont fait vibrer de leurs notes les murs du musée pour le plus grand enchantement du public



## LA FRATERNELLE DES ANCIENS COMBATTANTS

Après la cérémonie officielle et le verre de la liberté retrouvée offert par la Municipalité, comme à l'accoutumée, les Anciens Combattants et leurs amis, se sont retrouvés dans la Salle Polyvalente, afin de partager ensemble, le repas organisé par la FRATERNELLE des ANCIENS COMBATTANTS présidée par Michel LE NEDIC.

Le thème « MODE et COUTURE durant la Seconde Guerre Mondiale » choisi cette année pour agrémenter ce banquet, a séduit l'assemblée.

Le défilé de gourmandises proposé par Olivier CAMEK a su charmer les papilles des 70 convives réunis.

Appréciée par tous, la présence de notre Députée Michèle PEYRON accompagnée de son Assistante parlementaire, autour de M. le Maire, Jean-Marc CHANUSSOT, nous a honorée. Ambiance conviviale et chaleur intense !!! Pour un excellent après-midi dansant animé par JEAN-PAUL et son piano à bretelles.

Une belle journée. Un grand MERCI aux bénévoles pour l'organisation, la décoration et le service.

Michel LE NEDIC



## ..... Commémoration du 8 mai 1945 .....

### LA FRATERNELLE DES ANCIENS COMBATTANTS ET MOBILISES DE GRISY-SUISNES/CORDON

a organisé le "73<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin des combats de la Seconde Guerre Mondiale".

Une cérémonie commémorative avec dépôt de gerbes au Monument aux Morts a eu lieu le mardi 8 mai 2018 avec la participation d'un détachement d'une dizaine de membres de « VICTORY and LIBERTY 44 », association de reconstitution historique militaire 39-45, en uniforme militaire d'époque, devant un cercle de Jeep et autres véhicules militaires américains de la dernière guerre parfaitement entretenus.





## LE PETIT THEATRE DE GRISY

*Amis Grisyssoliennes et Grisyssoliens*

*Le petit théâtre de Grisy a été hyperactif au cours de la période de fin novembre 2017 à début mai 2018.*

*En effet nous avons porté les couleurs de Grisy-Suisnes en Seine et Marne, avec les deux pièces que nous jouons actuellement.*

*D'une part, la pièce de Josiane Balasko "un grand cri d'amour" que nous avons jouée neuf fois, toujours avec beaucoup de succès, à Grisy, Coubert (2 fois), Guignes, Champdeuil, Presles en Brie, Jouy-le-Châtel et Châtres.*

*Et d'autre part la pièce d'Agatha Christie "Les 10 petits nègres" que nous avons jouée le 4 mai 2018 à Grisy devant un public nombreux et enthousiaste.*

*Il est bien entendu que nous n'allons pas nous arrêter là et que d'autres représentations de ces deux pièces sont déjà prévues pour la rentrée.*



*Un grand merci pour votre soutien et vos applaudissements.*

*La troupe du Petit Théâtre de Grisy*



## ENGLISH FOR ALL

### COURS D'ANGLAIS

**POUR ADULTES, ENFANTS ET ADOS  
AVEC PROFESSEUR ANGLOPHONE  
DIPLOMEE ET EXPERIMENTEE**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT  
CONTACTEZ [timmins@hotmail.fr](mailto:timmins@hotmail.fr)**

## Cours de couture

Vendredi de 14 à 16h

## Service retouches

Samedi de 13h30 à 14h30

### Grisy Suisnes

Centre Notre Dame des roses

(derrière l'église)

Laurence donne les cours,  
prend en charge vos retouches  
et la transformation de vos vêtements

06 19 85 81 06

[lmretouilles.canalblog.com](http://lmretouilles.canalblog.com)



## ... La rencontre autrement

La Saint-Valentin autrement...  
«Ambiance chic et choc»... c'était ça !!



# LE SALON



## Retour sur nos événements...



### Mercredi 14 Février 2018

Malgré l'important match de foot diffusé à la télé, un soir de semaine, c'est plus de 110 célibataires, venus de toute l'Île de France, qui étaient au rendez-vous de l'Amour, dans ce lieu exceptionnel, mis à notre disposition... Le Château de Bougainville à Suisnes.

### Dimanche 1<sup>er</sup> Avril 2018

« La Masquerade Party » spéciale Célibataires, fût un vrai succès... Un grand merci aux participants pour leurs beaux déguisements.

Merci à nos 2 couples témoins Caroline et Raphael, Karine

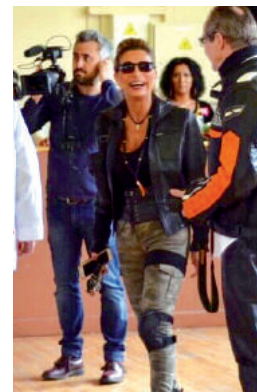
et Fabien, formés grâce au concept, lors de précédents événements. Aux platines notre super D.J James, accompagné de Céline, dans leurs beaux costumes.

A Jean, pirate d'un soir, pour son animation dynamique et humoristique.

A la merveilleuse Cristal pour son exceptionnelle participation, pour son Show Dalida et Annie Cordy, plus vrai que nature. L'hommage à Johnny chanté par Pascal, nous a donné des frissons...

Notre sponsor habituel, Le SPA Ô de Sermaize de Bois le Roi, représenté par Véronique.

A La municipalité, pour la mise à disposition de la salle.



Prochain rendez-vous :

Venez peut-être rencontrer L'âme sœur, en participant à un événement original et plein de surprises ... **Le samedi 14 Juillet 2018**, pour un « Bal Populaire »... Revisité « Version Tropicale » !

Renseignements et réservation au : 06 23 77 38 58

Suivez toute notre actu sur Facebook :  
Le Salon Grisy-Suisnes



**Les Délices de Grisy**

13, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Tél. 01.60.62.70.13

Du mardi au samedi : 7 h - 12 h 45 - 16 h - 19 h 30  
Le dimanche matin : 7 h - 13 h

**Joyeux Services**

Vous souhaitez faire entretenir votre jardin et bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt...  
Nous vous proposons nos petits travaux de jardinage.

**PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN CHEZ LE PARTICULIER**

6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES

Pour tous renseignements s'adresser à Valérie

Tél.: 01 60 29 26 09  
Mobile : 06 74 69 95 52



Catherine Oriot  
Adjointe  
aux affaires sociales



Elisa Mongeau  
Agent chargée  
du CCAS

## Informations générales

### Permanence C.C.A.S.

Pour rappel, la permanence C.C.A.S. se tient tous les mardis de 14 h à 16 h. Pour en bénéficier, inutile de prendre RDV ; il vous suffit juste de vous présenter à l'accueil de la mairie.



### Permanence juridique

Madame NEEL, conseillère juridique, vous reçoit sur rendez-vous le 2<sup>ème</sup> vendredi et le 4<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois dans les locaux de la mairie à titre gratuit.

Pour tous renseignements concernant le C.C.A.S. (dossier, événements, RDV juridique...),

### Contacts

au 01.64.05.90.03  
également par e-mail [accueil@grisy-suisnes.fr](mailto:accueil@grisy-suisnes.fr)

*Un décret du 1<sup>er</sup> septembre 2004 charge les maires de constituer et de tenir à jour tout au long de l'année un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile, ceci en prévention des risques climatiques exceptionnels.*

*L'inscription est facultative, elle est basée sur le volontariat. Elle peut être faite par vous-même, l'un de vos proches ou bien également par un médecin, service ou personne intervenante, voire même un voisin. Si vous souhaitez vous inscrire ou inscrire un proche, pour être contacté en cas d'alerte canicule, veuillez venir retirer une fiche d'inscription en mairie.*

## Plan canicule



## Renouvellement opération « Ticket jeune » !



**A compter de juin 2018, les jeunes de moins de 18 ans pourront bénéficier du « ticket jeune »**

(opération mise en place depuis la rentrée 2015) qui consiste en une réduction d'un montant **de 20 €**

à valoir sur l'inscription dans une association Grisyssoilienne.

Le « ticket » est à venir retirer en mairie à partir du 1 juin 2018 jusqu'au 31 octobre 2018.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le 01.64.05.90.03.







### Rayon "Point Chaud"

- Parking
- Essence 24h/24h
- Distributeur automatique de billets
- Photocopieur
- Développement photo
- Photos d'identité



**25, rue Pasteur  
77170 BRIE-COMTE-ROBERT**

#### Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30  
Le vendredi de 9h à 20h - Le samedi de 9h à 19h30  
et le dimanche de 9h à 12h30

### Piscines - Abris - Spas - Produits - Accessoires



- Un projet Piscine,
- Un aménagement, une terrasse
- Envie d'un spa,
- Besoin de produits ?

Contactez Piscine & Paysage

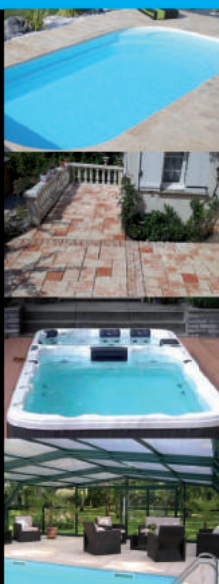
**01 64 88 61 42  
06 07 35 38 90**

Magasin  
94 rue Monthety - 77340 Pontault-Combault

[www.piscinepaysage.fr](http://www.piscinepaysage.fr)

Siège social - 77166 Grisy-Suisnes

**LIVRAISON GRATUITE DE PRODUITS**



**INSTALLATION  
DEPANNAGE - ENTRETIEN  
RAMONAGE**

**Bayé Ludwig**

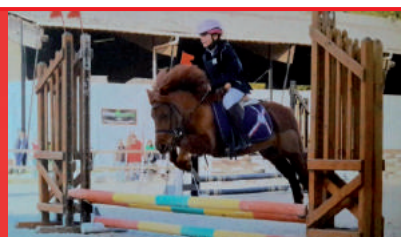
**CHAUFFAGE  
PLOMBERIE**

**01.64.05.92.43**

10, Avenue du Maréchal Joffre - 77166 GRISY-SUISNES



Les Ecuries  
*Arion*  
d'



## Votre nouveau centre Equestre

Poney-Club - Promenades - Stages  
Pension pour chevaux - Cours - Compétitions

\*

**Enseignement par Moniteurs diplômés d'Etat**

Venez vous renseigner

2 Rue du Général de Gaulle  
CORDON  
77166 GRISY-SUISNES

Téléphone : 06 62 36 60 41  
Téléphone : 06 70 13 79 74  
[ecuriesdarion@gmail.com](mailto:ecuriesdarion@gmail.com)



Christophe Raynard  
Président  
du Comité des fêtes



## Le comité des fêtes a organisé sa première chasse aux œufs le dimanche 1<sup>er</sup> avril 2018.

Les enfants, accompagnés de leurs parents, sont venus nombreux chercher les œufs et sont repartis avec du chocolat.



Les plus chanceux ont trouvé les œufs "en or" qui leur ont permis d'avoir un panier garni d'une poule et d'œufs en chocolat.

Un point restauration a permis à chacun de boire une boisson chaude et manger une crêpe.

Merci à tous les bénévoles, les parents et surtout les enfants qui ont permis de faire de cette animation une réussite.



### Ils ont trouvé les œufs en or !





## Souvenirs de la chasse aux oeufs 2018 à Grisy-Suisnes



Dimanche 9 septembre 2018

## Pique-nique



square du gymnase,  
à partir de 12 h,  
tout Grisy-Suisnes pique-nique !

**Apportez votre repas et boisson à partager et n'oubliez pas vos couverts !**  
Tables et chaises seront à votre disposition. Apéritif et café offerts par le comité des fêtes.  
Inscription souhaitée : 06.88.90.86.03. ou [martine-e@hotmail.fr](mailto:martine-e@hotmail.fr)  
Annulé en cas de pluie.



Gisèle Rolet  
Elue en charge de  
l'environnement



Anne-Marie Amaral  
Agent chargée  
de l'urbanisme  
et de l'environnement



## La propreté : l'affaire de tous

### Les gestes de chacun participent à la propreté générale

La propreté d'une commune, c'est aussi l'affaire de ses citoyens.  
Si tout le monde prend les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement urbain, la commune sera plus belle.

Pour garder une commune agréable à vivre, la **responsabilité de tous** est engagée. Le civisme est primordial pour que nos rues restent propres après les interventions de nettoyage effectuées par la commune. Chaque geste compte, il s'agit en effet d'un effort collectif et à réaliser au quotidien pour que la propreté soit durable.

La collecte des ordures ménagères a lieu tous les mardis. La collecte sélective (verre, plastique) s'effectue le lundi des semaines impaires. Le ramassage des encombrants est quant à lui effectué le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois (calendrier disponible en mairie et sur site internet [www.grisy-suisnes.fr](http://www.grisy-suisnes.fr)).

Les équipes des services techniques de la commune se chargent, quand c'est nécessaire, de la récupération des dépôts sauvages.

Bien évidemment, moins il y a de détritiques, papiers, et dépôts clandestins divers au sol, et plus le ramassage par tous les agents de propreté est facile et efficace.

### Quelques gestes simples permettent d'améliorer la propreté de nos rues

#### Je sors mes encombrants et mes poubelles la veille au soir.

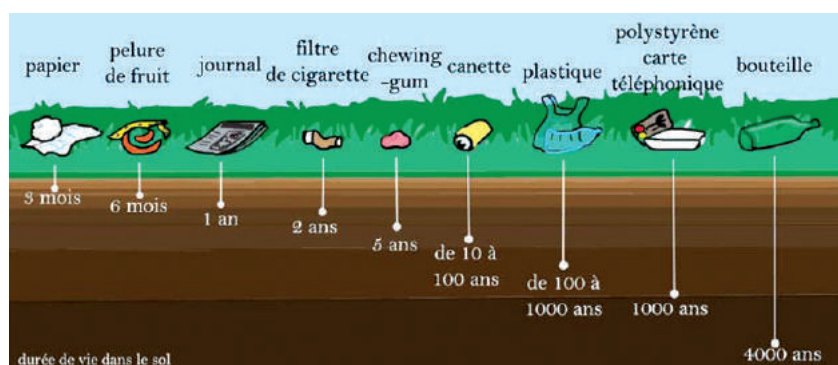
Les encombrants sur la chaussée sont souvent cause de dégradation de la propreté de nos rues. En les déposant sur le trottoir au plus près de la collecte (la veille au soir), en veillant à ce qu'ils ne s'éparpillent pas et en vérifiant qu'ils ne comportent que des objets collectés, le ramassage est plus efficace et ne laisse pas de trace. Les conteneurs de collecte des déchets ne doivent aussi être sortis que la veille de la collecte, pas plus tôt, et rentrés sitôt le passage de la benne. En veillant aussi à ce qu'ils ne débordent pas, une source de saleté peut être facilement évitée (pensez à consulter le site du SIETOM [www.sietom.com](http://www.sietom.com))

#### Je ne jette rien dans les rues...

Notre village dispose de corbeilles à papier. Il n'est pas difficile de conserver ses petits déchets jusqu'à une poubelle.

#### ... ni dans les caniveaux !

Les caniveaux collectent les eaux de pluie et les déversent directement à la rivière : nos déchets suivront le même chemin. Sachez que dans la nature, un chewing-gum met 5 ans à se dégrader, un mégot de cigarette 10 ans, une canette 100 ans, un sac plastique jusqu'à 450 ans et une bouteille en verre 1 million d'années.



#### Je dépose mon verre dans les containers de collecte...

Et non à côté. Trop de personnes choisissent la facilité en déposant, à proximité des points de collecte du verre, des sacs ou cartons remplis de bouteilles. Ils génèrent rapidement des dépôts sauvages. Un container est à votre disposition rue Saint Médard.

#### Je signale les dépôts sauvages

dont je suis témoin à la Mairie qui a les moyens pour poursuivre les délinquants environnementaux.

Je ramasse les déjections de mon chien

Les propriétaires de chiens qui les promènent dans la rue sont responsables des dégâts qu'ils peuvent causer... y compris de leurs déjections. A eux de leur apprendre le caniveau et de prévoir un sachet pour ramasser, le cas échéant, derrière leur animal de compagnie. Pour les aider, des distributeurs sont disponibles, mais ils peuvent être vides, alors soyez prévoyants !

### Je balaye devant ma porte !

L'action de la collectivité ne peut donner de résultats que si les propriétaires ou locataires riverains de la voie publique participent également à l'entretien des trottoirs et caniveaux au droit de leur façade : balayage, désherbage (sans produit phytosanitaire), déneigement et « déverglaçage » en hiver.

## Garder la Commune propre, c'est une des missions de la municipalité, mais c'est aussi l'affaire de chacun d'entre nous.

Garder l'espace public propre est un véritable défi : déchets ménagers, encombrants, emballages, cartons, papiers, plastiques, canettes, urines, mégots, abîment notre environnement et mettent à mal le travail des agents municipaux.

## Comment garder l'espace public propre s'il est sali en permanence ? Les agents de la propreté nettoient derrière nous, évitons de salir derrière eux !

### LE BON VOISINAGE, C'EST PRÉCIEUX...

#### MOINS on fait de BRUIT, MIEUX on s'entend !!!

HORAIRES à respecter (arrêté municipal 20/2012)  
LUNDI au VENDREDI : 8 h 30 - 12 h et 14 h - 19 h 30  
SAMEDI : 9 h - 12 h et 15 h - 19 h  
DIMANCHE et JOURS FERIES : 10 h - 12 h



**La nuit, lorsque le bruit est commis entre 22 h et 7 h du matin, l'infraction pour tapage nocturne est possible sans que ce bruit soit répétitif, intensif et qu'il dure dans le temps.**

Les bruits de comportement peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage.

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talons, chant...);
- ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...);
- ou par un animal (aboiements...).

En journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps.

### LE BRÛLAGE :

#### UNE PRATIQUE POLLUANTE INTERDITE

Bien qu'interdit par une circulaire de 2011, le brûlage des déchets verts demeure une activité largement pratiquée.

Au-delà des troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts contribue à la dégradation de la qualité de l'air.

Lors de la combustion, de nombreux polluants sont émis, dont des particules fines et autres composés cancérigènes, pouvant avoir des conséquences sur la santé.

D'autres solutions existent ! Compostage, Broyage, Paillage, Collecte en déchetterie.

Soyons citoyens, respectons notre environnement !

**Attention ! Toute incinération de végétaux est passible d'une contravention de 450 € (article 131-13 du nouveau code pénal)**



## LES CONCERTS DE POCHE

### L'association Les Concerts de Poche

souhaite démocratiser la musique classique en emmenant les plus grands artistes dans les campagnes et les quartiers. Ces artistes habitués aux grandes salles de concert jouent dans des salles des fêtes et des petites structures.

Le prix d'une place de concert ne dépasse jamais celui d'une place de cinéma.

**Le 24 juin** ce sont Augustin DUMAY (violon), Henri DEMARQUETTE (violoncelle) et Michel DALBERTO (piano) qui viendront jouer à Grisy-Suisnes.

En amont de chaque concert des ateliers sont organisés dans la région où aura lieu l'événement, afin d'initier les habitants à la musique classique.



Plusieurs élus du Conseil Municipal  
vous reçoivent sur rendez-vous

#### Le Maire

Jean-Marc CHANUSSOT

- Urbanisme - Scolaire

#### Les Adjointes :

Muriel GIRAULT

- Finances - Communication - Espace jeunes

Philippe CARTON

- Voirie

Catherine ORIOT

- CCAS

René MOREL

- Travaux - Bâtiments

#### Les conseillers :

Gisèle ROLET

- Environnement

Christophe RAYNARD

- Sports et Associations

Un service d'astreinte est disponible en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie au 07 87 72 18 40, en cas d'urgence uniquement

LA POSTE



Le bureau de poste situé au 4, rue des Fleurs à Grisy-Suisnes sera concerné par la mise en place d'une organisation estivale.

Du 23/07/18 au 11/08/18, il sera exceptionnellement fermé.

Il rouvrira ses portes le 13/08/18. Vous pourrez toutefois retrouver tous les services habituels dans les bureaux de poste situés à proximité.

## BIENVENUE A NOS NOUVEAUX AGENTS

### Antoine HUMBERT

Après une Maîtrise en Ressources humaines et un Master dans le domaine des collectivités territoriales et du management public, Antoine Humbert s'est constitué une première expérience professionnelle de 6 ans à la mairie de Sceaux (Hauts-de-Seine) comme adjoint au chef du service Population et citoyenneté.

Il a ensuite poursuivi son parcours à Sartrouville (Yvelines) en tant que responsable du Secrétariat général.

Antoine Humbert a intégré les effectifs de la commune depuis le 14 mai 2018 en qualité de Directeur Général des Services.



Arrivée  
de notre nouveau  
Directeur Général  
des Services

Arrivée  
de notre nouvel  
Agent Communication-  
Comptabilité



### Pauline COMPAGNON

Après un baccalauréat en comptabilité et deux ans d'études supérieures en comptabilité gestion et organisation, Pauline COMPAGNON s'est constituée une expérience professionnelle de 3 ans dans un cabinet d'expertise comptable à Pontault-Combault comme aide-comptable.

Elle a ensuite poursuivi son parcours à Paris en tant que comptable en Cabinet d'expertise comptable.

Pauline COMPAGNON a intégré les effectifs de la commune depuis le 7 mai 2018 en qualité d'agent communication, comptabilité et secrétariat ressources humaines.

### Elisa MONGEAU

Après 18 ans d'expérience dans le secteur privé, en qualité de secrétaire comptable, Elisa a intégré la fonction publique il y a 15 ans et fait partie des effectifs de la commune de Grisy-Suisnes depuis le 2 Janvier 2018 en qualité d'agent administratif. Elle a pour missions de répondre aux questions relatives au scolaire, élections, CCAS et d'urbanisme.



Arrivée  
de notre nouvel  
Agent Administratif

Arrivée  
de notre nouvel  
Agent Technique



### Jean-Marc HORRY

Spécialisé en électrotechnique et électricité, Jean-Marc HORRY nous a rejoint en mars 2018 pour intégrer l'équipe technique. Il est plus particulièrement attaché à l'entretien des bâtiments. Il exerçait cette même responsabilité depuis 15 ans dans la commune de Varennes-Jarcy.



# Retour en images

## Médailles du travail

### TABLEAU DES MÉDAILLES DU TRAVAIL :

ARGENT	Monsieur AUTIER Jean-Philippe
ARGENT	Monsieur BERGER Alain
ARGENT	Monsieur BOURDON Philippe
ARGENT	Madame DUPLENNE Chantal
ARGENT	Monsieur DUSSILLOLS Laurent
VERMEIL	Madame SEGUIN Sophie



## Nouveaux arrivants

## Citoyenneté







*Brocante  
et fête foraine*



## Calendrier des manifestations

### Juin

#### FLEURS EN FÊTE - MUSÉE DE LA ROSE

Dimanche 10 juin 2018 - 9 h - 18 h  
Rue de la Gare

#### GUINGUETTE - MUSÉE DE LA ROSE

Dimanche 10 juin 2018 - 11 h - 17 h  
Ancienne gare de Grisy-Suisnes dans la roseraie

#### APPEL DU GENERAL DE GAULLE

Lundi 18 juin 2018 - 18 h  
Monument aux Morts  
Vin d'honneur

#### KERMESSE

Samedi 23 juin 2018  
Ecoles "Tchoupi" - à 9 h  
Cérémonie "remise de cadeaux pédagogiques" - 12 h

#### VISITE ECOLE MATERNELLE

Samedi 23 juin 2018 - 9 h

#### LES CONCERTS DE POCHE

Dimanche 24 juin 2018 - 17 h  
Centre Notre Dame des Roses

### Juillet

#### FEU D'ARTIFICE COMMUNAL

Dimanche 15 juillet 2018 - 23 h  
Terrain de sport communal  
Restauration sur place - 20 h

### Septembre

#### FORUM DES ASSOCIATIONS

Dimanche 9 septembre 2018  
Gymnase - 9 h

#### PIQUE-NIQUE

Dimanche 9 septembre 2018 à 12 h  
Square du gymnase

### Octobre

#### REPAS DES ANCIENS - CCAS

Dimanche 7 octobre 2018  
Chalet du moulin à Chailly-en-Bière

#### BROCANTE D'AUTOMNE

Dimanche 7 octobre 2018

**A NOTER**



## LE FEU D'ARTIFICE

aura lieu le dimanche 15 juillet à 23 h sur le terrain de sport  
Restauration sur place dès 20 h.

## NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 01 40 05 48 48 (Paris)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05

## SERVICES MEDICAUX LOCAUX

- ▶ GREFFE Jérôme - Podologue : 01 64 05 95 95
- ▶ MAUPIN Angélique - Infirmière : 06 65 00 26 17
- ▶ DELELIS Mélanie - Infirmière : 06 82 83 46 54
- ▶ DELHOMME Sandrine - Sophrologue : 06 73 18 98 71
- ▶ MORANDI Stéphanie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ BAZENET Marion - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ COCHET Amélie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ CHONIGBAUM Franck - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26
- ▶ PONSOT Aude - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26 - 06.62.61.48.13
- ▶ MUNOZ Nathalie - Infirmière : 06 22 93 60 40

## TELEPHONES PRATIQUES

- ▶ Gendarmerie de Coubert : 01.64.06.66.78
- ▶ École maternelle La Ruche : 01.64.05.96.40
- ▶ École élémentaire Champ Fleuri : 01.64.05.94.43
- ▶ Bibliothèque de Grisy-Suisnes : 01.64.05.98.82
- ▶ C.N.D.R. : 01.64.05.91.01 - 07.81.75.63.56
- ▶ Pôle emploi 3949 -  
Rue du 19 mars 1962 77170 BRIE COMTE ROBERT
- ▶ CAF 08.20.25.77.10 -  
21, 23, avenue du Général Leclerc 77000 MELUN
- ▶ CPAM 3646 -  
CPAM de Seine et Marne 77605 MARNE LA VALLÉE CEDEX 3
- ▶ LA POSTE 3631 - 4, rue des Fleurs 77166 GRISY-SUISNES
- ▶ URGENCE ENEDIS : 09.72.67.50.77
- ▶ URGENCE GAZ : 08.00.47.33.33

## Food Truck Churrasqueira



**LE JEUDI  
A GRISY-SUISNES  
Place de la Mairie**

**07 88 42 32 77**

**ftmoca@gmail.com**



## CALENDRIER de COLLECTE

### DÉCHETS MENAGERS CHAQUE MARDI

Lundi 4 juin	TRI SELECTIF
Vendredi 15 juin	ENCOMBRANTS
Lundi 18 juin	TRI SELECTIF
Lundi 2 juillet	TRI SELECTIF
Vendredi 20 juillet	ENCOMBRANTS
Lundi 16 juillet	TRI SELECTIF
Lundi 30 juillet	TRI SELECTIF
Lundi 13 août	TRI SELECTIF
Vendredi 17 août	ENCOMBRANTS
Lundi 27 août	TRI SELECTIF
Lundi 10 septembre	TRI SELECTIF
Vendredi 21 septembre	ENCOMBRANTS
Lundi 24 septembre	TRI SELECTIF
Lundi 8 octobre	TRI SELECTIF
Vendredi 19 octobre	ENCOMBRANTS
Lundi 22 octobre	TRI SELECTIF

## GRISY-SUISNES



**ORDURES MENAGERES : LE MARDI**



**COLLECTE SÉLECTIVE : LE LUNDI EN SEMAINE IMPAIRE**



**ENCOMBRANTS : LE 3<sup>ème</sup> VENDREDI DU MOIS**



# GRISY-SUISNES - 10 JUIN 2018

# GUINGUETTE



Ancienne Gare  
de Grisy-Suisnes,  
dans la roseraie,  
de 11 h à 17 h



Entrée libre  
Restauration-buvette sur place

Organisation

